



2  
3



1)

2

3





- 1) Oeuvres du Congrès National  
Égyptien tenu à Bruxelles le 22,  
23, 24 sep 1910 - Mohamed Faris Bey  
Bruges 1914 — Zu 9397
- 2) Mustafa Kamel Pacha  
Égyptien et anglais  
Paris 1906 — Ur 9387
- 3) Shamsyaly : d'Égypte et le  
droit des peuples  
Genève 1918 — Zu  $\frac{9405}{10}$   
~~Cochris — La situation de l'Égypte  
et le Soudan —~~











CAMPAGNE  
DE  
MOHAMED BEY FARID

CHEF DU PARTI NATIONAL ÉGYPTIEN

---

PARIS, LYON, LONDRES

Mai-Juin 1910

6<sup>me</sup> Édition





CAMPAGNE  
DE  
MOHAMMED BEY FARID

Carte de Post. Nationale Française

PARIS, LYON, BORDEAUX

1890

Bibliothek der  
Deutschen  
Morgenländischen  
Gesellschaft

D : Ne 153



PREMIÈRE PARTIE

CONFÉRENCES



PREMIÈRE PARTIE

CONTENUES



# CONFÉRENCE

FAITE LE LUNDI 13 JUIN, A PARIS,

SALLE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

186, BOULEVARD ST. GERMAIN.

## UNE SOIRÉE ÉGYPTIENNE A L'ALLIANCE FRANÇAISE

L'assistance choisie, qui a coutume de suivre les réunions hebdomadaires de l'Alliance Française se pressait encore plus compacte qu'à l'ordinaire à la soirée du lundi 13 juin, et quantité de tarbouchs mettaient une note orientale dans la grande salle à colonnades. Le programme était digne de cet empressement et méritait de retenir à la fois l'attention des Orientaux et de tous les amis de l'Orient. Mohamed Farid bey, chef du parti national égyptien, devait parler des amitiés françaises en Egypte et des aspirations nationales ; et M. Alfred Durand, conseiller du commerce extérieur, devait ensuite traiter la question de la France musulmane et de l'Islam.

M. Louis Herbette, conseiller d'Etat, présenta les orateurs en rappelant qu'il avait visité l'Egypte lors de l'inauguration du canal de Suez, en 1879.

Le chef du parti national exposa en termes d'une grande clarté la situation présente de l'Egypte et les raisons de son amitié avec la nation française :

(Note parue dans l'*Eclair* 15 juin.)

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de me trouver en face d'un auditoire aussi distingué et plus heureux encore de pouvoir vous entretenir de l'ancienne amitié qui unit les nations françaises et égyptiennes amitié sur laquelle les vicissitudes et les exigences de la politique n'ont eu aucun effet. Cette amitié, Mesdames et Messieurs date de bien loin ; on peut dire qu'elle existe dès avant l'expédition française en Égypte sous le général Bonaparte. Cette expédition, quoique militaire et ayant pour but la conquête de notre pays, a eu sur nos grands pères une influence heureuse et salutaire. Elle a ouvert leur esprit à la civilisation occidentale et leur a appris les principes de la grande Révolution, ces principes que la nation française a semés sur les pas de ses armées à travers l'Europe entière, et qui ont créé l'Europe moderne.

La France a été l'initiatrice de l'Égypte à la civilisation moderne et la révélatrice de son ancienne civilisation qui remonte à des milliers d'années. L'œuvre grandiose de cette pléiade de savants qui ont accompagné l'expédition militaire, à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, fut la pierre angulaire de toutes les réformes qui se font encore chez nous, jusqu'à ce jour. On n'a



pas d'autre exemple, dans l'histoire de l'Europe, d'une expédition scientifique accompagnant une armée de conquête. Tous les conquérants se contentent d'asservir les nations, de leur faire payer le plus possible, s'ils ne les exterminent pas. La France est la seule nation européenne dont la bonne trace reste indélébile, là où elle passe, même en conquérante.

\* \* \*

### L'ŒUVRE DE LA FRANCE EN ÉGYPTÉ

Après avoir quitté l'Égypte, au commencement du XIX<sup>e</sup>, siècle la France ne s'en désintéressa point. Au contraire, elle continua son œuvre d'une manière plus efficace et elle n'en fut que plus aimée en Égypte. En effet, n'étant ni occupante ni conquérante, elle est devenue l'amie de l'Égypte, sa sœur aînée (quoique l'Égypte soit beaucoup plus vieille qu'elle), qui lui prodigue les conseils et la guide dans la voie du progrès et de la civilisation.

L'Égypte se donnait d'autant plus à elle que l'œuvre de la France était devenue tout à fait désintéressée, puisqu'elle n'avait plus aucune visée de conquête sur la vallée du Nil.

La France de la Restauration et de Louis



Philippe continua l'œuvre commencée sous Bonaparte et l'Empire aida, Méhémet Ali, fondateur de la dynastie Khédiviale, à régénérer le pays et à créer l'Égypte moderne. Elle lui prêta ses grands savants, ses ingénieurs, ses braves officiers, pour organiser ses armées, régulariser le cours de Nil et l'écoulement de ses eaux, instruire le peuple et l'aider à sortir des ténèbres de l'ignorance où il croupissait depuis le règne de la dynastie des mamelucks et rendre, en un mot, à l'Égypte, sa splendeur et la grandeur qu'elle avait sous les anciens pharaons, et sous les premières dynasties de l'Islam.

Le rôle de la France en Égypte a été, et est encore, des plus beaux. On trouve les travaux de ses grands hommes en tout, et partout. En voyant les grands barrages du Delta et les canaux qui arrosent toute la basse-Égypte on se rappelle *Mougel*, *Linant de Bellefond* et tant d'autres ingénieurs. L'École de médecine est fondée par *Clot Bey*. L'armée fut organisée par le colonel *Sèves*, connu en Égypte sous le nom de Soliman Pacha, dont la statue s'élève au Caire en face de l'Hôtel de Savoie et des casernes de Ksar el Nil occupées par les soldats anglais. L'école de droit est fondée par feu *Vidal Pacha* qui eut pour successeur feu *M. Testoud* et enfin *M. Lambert*, l'éminent professeur de la

Faculté de Lyon. Les circonstances dans lesquelles celui-ci se vit obligé de donner sa démission sont encore trop présentes à toutes les mémoires pour que je m'y arrête. Il les a développées dans sa lettre au " Temps ". M. Lambert fut remplacé par M. Hill (un anglais), qui a fini par obtenir sa licence à la Faculté de Paris, en 1904, après avoir échoué plus d'une fois. C'est ainsi que les anglais occupent les places qui, à défaut de français, devraient être occupées par des Egyptiens.

La France ne se contenta pas de nous prêter ses grands hommes pour nous aider à nous civiliser : elle accueillait à bras ouverts, dans ses universités, les jeunes étudiants que le gouvernement égyptien envoyait en Europe, pour compléter leurs études, et acquérir les capacités nécessaires pour diriger les affaires de leur pays.

La mission scolaire égyptienne en France fut fondée par Méhémet Ali et mise sous la protection de Louis Philippe, en qui nos étudiants trouvaient un père. Ce bel élan vers la lumière subit un arrêt à la mort de Méhémet Ali, mais reprit de plus belle sous Ismaïl, ce grand khédivé qui aurait fait de notre pays la perle de l'Orient, s'il ne l'avait endetté par ses magnificences et ses prodigalités.



Après la néfaste occupation anglaise, en 1882, et le retrait de la France du condominium anglo-français, la France n'en continua pas moins son œuvre, malgré l'accaparement des hauts postes par des cadets anglais. Elle l'a continuée par ses écoles, par sa mission archéologique, par son lycée, et, au sommet de cet édifice gigantesque, par son école de droit, à la tête de laquelle se trouve mon ami M. *Pélissier du Rauzas*. Cet homme éminent a rendu à l'Égypte des services inoubliables et fit plus que tout autre pour cimenter l'amitié franco-égyptienne. Son nom est sur toutes les lèvres et la jeunesse égyptienne lui gardera toujours la plus profonde gratitude.

Nous ne sommes pas ingrats, Mesdames, Messieurs, mais nous ne voulons pas être asservis par les anglais ni par aucune autre nation étrangère. Nous voulons avoir notre place au soleil et vivre indépendants, et personne ne peut nous contester ce droit naturel. Si les anglais nous accusent d'ingratitude c'est parce que nous n'acceptons pas d'embrasser la main qui nous frappe ni de nous plier au joug de l'envahisseur. Si nous aimons la France c'est parce qu'elle ne nous demande pas le sacrifice de notre liberté, en échange du bien qu'elle nous fait et des services qu'elle nous rend.



M. du Rauzas vient d'ouvrir à côté de l'école française de droit, des cours de français pour les étudiants qui ont fait leurs études en langue anglaise, afin de les préparer à suivre les cours de droit, en français. Depuis la dernière loi qui rend les examens de l'école khédiviale de droit accessibles à tous ceux des étudiants qui ne fréquentent pas ses cours, M. du Rauzas a ouvert des cours pour préparer les jeunes égyptiens à la licence égyptienne.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que le rôle de la France chez nous est énorme, et que nous ne pouvons lui être jamais assez reconnaissants. Votre Société de "l'Alliance Française" nous a rendu également un grand service en subventionnant différentes écoles, entre autre l'école préparatoire pour les jeunes professeurs et les étudiants de la grande université musulmane d'El Azhar.

Cette école est destinée à apprendre le français à ces jeunes professeurs et étudiants pour les rendre aptes à étudier les sciences modernes et la philosophie occidentale. Mes amis, qui sont à la tête de cette institution, se proposent d'envoyer tous les ans, en France, un certain nombre de ces étudiants pour qu'ils se perfectionnent dans la langue française. Ces étudiants suivraient les cours de la Sorbonne, des



écoles normales supérieures, pour enseigner, ensuite en Egypte, et en langue arabe, les matières dans lesquelles ils se seraient spécialisés et traduirent en notre langue, aussi belle que riche, les productions de la science et de l'esprit français. Je viens de lire dans les journaux égyptiens que notre université vient de choisir cinq jeunes garçons, de neuf ans, pour les envoyer en France suivre, *aux frais du gouvernement français*, les études classiques dès leur bas âge. Un professeur d'arabe leur sera attaché pour leur apprendre leur langue maternelle.

Vous voyez par ce petit résumé, Mesdames et Messieurs, que la France a beaucoup fait pour l'Egypte. Le champ d'action est très large devant elle, le terrain est très fertile, et aucun grain de ce qu'elle y aura semé ne sera perdu.

La tâche est vraiment digne de la France, cette nation généreuse et chevaleresque entre toutes, et le passé nous apprend que l'avenir sera aussi fécond en résultats.

Le Français reste encore en Egypte, malgré tous les efforts dépensés dans le sens opposé, la langue de la science et de l'élite intellectuelle du pays ; ceux même, parmi les étudiants qui font leurs études en anglais, apprennent le français, et, bon nombre parmi eux, viennent

compléter leurs études dans vos facultés. Leur nombre augmente tous les ans à Paris, Lyon, Montpellier, Toulouse et Aix en Provence. Le français est pour nous presque l'égal de l'arabe, et je peux dire que chaque égyptien instruit a deux patries : l'Égypte et la France.

\* \* \*

L'ŒUVRE DES ANGLAIS, DANS L'ENSEIGNEMENT,  
EN ÉGYPTE

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, après avoir résumé l'œuvre de la France en Égypte, au point de vue de l'instruction, de vous dire quelques mots de ce que fait la nation égyptienne elle-même pour remédier, dans une certaine mesure, à l'incurie du gouvernement. Avant l'occupation anglaise, et jusqu'à la nomination d'un conseiller anglais près du ministre de l'instruction publique, l'instruction était gratuite dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures. La plupart des élèves étaient même logés, nourris, habillés par l'État, et les plus pauvres parmi eux touchaient un peu d'argent de poche. La mission scolaire dans les facultés de France existait encore et continuait à fournir au pays un beau



contingent de savants, ingénieurs, médecins, jurisconsultes, etc... L'instruction était donnée en Arabe, à l'exception de l'école de droit où elle était donnée en français. Il y avait une école primaire dans presque toutes les sous-préfectures, des cours secondaires dans les chefs-lieux des moudirieh (préfectures). Comme écoles supérieures il y avait : l'école de droit, de médecine, de sages-femmes et pharmacie, l'école polytechnique, l'école d'arpentage, l'école des langues et les écoles militaires : infanterie, cavalerie, artillerie et génie.

Nos prétendus civilisateurs, les anglais, ont commencé par abolir toutes les écoles militaires supérieures et se sont contentés d'une petite école, dont les élèves sont recrutés parmi ceux qui échouent aux examens des études primaires et qui sont bombardés officiers, après une ou deux années d'études. Je n'ai pas besoin de dire que la capacité de ces officiers est moins que médiocre. Depuis le recouvrement du Soudan ils ont créé, à Khartoum, une autre école militaire, dont les élèves, tous soudanais, sont recrutés parmi les jeunes gens qui savent à peine lire et écrire, et même parmi les anciens boys des officiers anglais. Dans les écoles civiles, ils ont aboli la gratuité, graduellement, de sorte qu'il n'y a plus en Egypte, dans les

écoles du Gouvernement, aucun élève gratuit. La mission scolaire en Europe fut abolie, beaucoup des écoles primaires furent abaissées au rang de Kouttabs (écoles élémentaires) ; les cours secondaires furent abolis dans toutes les provinces et on ne garda que deux écoles secondaires au Caire, et une seule à Alexandrie.

Puis tout le corps enseignant égyptien de l'école de médecine et de l'école polytechnique fut congédié en bloc et remplacé par des anglais, enseignant en anglais, sous prétexte que les égyptiens étaient incapables d'être de bons professeurs et que notre langue arabe était insuffisante pour l'enseignement des sciences. Par ces mesures le niveau intellectuel du pays baissa ; l'anglais fut substitué graduellement au français et même à l'arabe qu'on enseignait simplement comme langue. Toutes les matières étaient enseignées en anglais à partir de la troisième année primaire.

\* \* \*

L'ŒUVRE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN  
DANS L'INSTRUCTION

Cet état de choses subsista et alla en empirant jusqu'à ce que la nation commença à prendre



conscience d'elle-même, et formula ses réclamations par les journaux et par la voix de ses représentants au conseil législatif. Nous avons réussi à créer une opinion publique grâce à nos organes, et à la chaude parole de notre chef regretté, Mustapha Kamel Pacha; et ce n'est que sous la poussée de cette opinion, et presque à son corps défendant, que le gouvernement entra, en tâtonnant, dans la voie des réformes scolaires: une école secondaire fut créée au Caire (ce qui porte le nombre de ces écoles à quatre, pour une population de 12 millions et demi d'habitants); une somme de 1600 livres égyptiennes fut consacrée à créer des bourses, dans les écoles secondaires seulement. L'arabe fut employé pour toutes les matières dans les écoles primaires et on l'emploie graduellement dans les écoles secondaires, et dans l'unique école d'agriculture qui existe en Egypte, pays agricole par excellence. Permettez-moi de vous raconter ici une petite anecdote, pour vous démontrer comment nous sommes gouvernés sous le régime actuel.

Lorsqu'il fut décidé que les mathématiques seraient enseignées en arabe, le ministère de l'instruction, impuissant à congédier les professeurs anglais, leur fit donner des leçons d'arabe pour qu'ils enseignent en arabe. Peut-on ima-



giner quelque chose de plus cocasse qu'un anglais enseignant dans une langue aussi différente de la sienne ? On assiste ainsi chaque jour à une représentation de "l'anglais tel qu'on le parle". Les élèves ne comprennent naturellement rien à ce que baragouine leur professeur et ils prennent pour la plupart, des leçons particulières avec des professeurs de leur langue.

Le gouvernement rétablit la mission scolaire et envoie vingt étudiants par an en Angleterre et dans les écoles normales primaires. Il a envoyé l'année dernière cinq étudiants déjà diplômés, pour qu'ils se perfectionnent dans cette branche. C'est très minime pour une nation aussi nombreuse que la nation égyptienne, dont le gouvernement dispose d'un budget de 400 millions de francs.

\* \* \*

#### L'ŒUVRE DE LA NATION

Heureusement la nation comprit son devoir en présence de l'incurie de son gouvernement. Les habitants d'Alexandrie fondèrent une Société pour répandre l'instruction primaire dans leur ville, et dans les autres grands centres. Elle a maintenant un certain nombre d'écoles primaires

où, environ cinq mille élèves suivent les cours, dont plus de quinze cents jeunes filles. Cette Société a créé une grande école d'arts et métiers, dite *Ecole de Méhémet Ali* et un orphelinat y annexé. Beaucoup de provinces ont suivi ce bel exemple. Vient en tête : la Menoufieh, une des provinces les plus riches de l'Egypte, avec quatre écoles de garçons, une école de filles, toutes primaires, et une école secondaire, la seule d'ailleurs due jusqu'à maintenant à l'initiative privée. Plusieurs écoles industrielles furent créées également par cette même initiative aux frais de quelques collectivités ou de quelques riches particuliers.

La Société de Bienfaisance musulmane du Caire a ouvert sept écoles primaires dans différentes localités de l'Egypte. Notre regretté chef Mustapha Kamel, avait ouvert, avant sa mort, une école gratuite au Caire, où le tiers des élèves reçoit l'instruction gratuitement. En somme, l'instruction primaire se répand de plus en plus par les écoles libres, supérieures en nombre aux écoles gouvernementales. Nous avons pensé également à l'instruction supérieure par la création d'une Université égyptienne libre. L'idée de cette Université est due également à feu Mustapha Kamel Pacha. Le Comité Directeur de cette institution nationale a orga-

nisé des conférences sur les littératures arabes, françaises, anglaises et l'économie politique. Il vient de créer une faculté des lettres et une faculté des sciences politiques et économiques qui ouvriront leurs portes à partir du 1<sup>er</sup> Novembre prochain. Les autres facultés seront ouvertes au fur et à mesure de l'augmentation des revenus. Pour former des professeurs égyptiens capables d'enseigner en langue arabe, le Comité a envoyé en Europe dix-neuf étudiants, presque tous déjà diplômés, pour qu'ils se spécialisent chacun dans une science et dans les meilleures universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Nous fondons de grands espoirs sur cette Université pour former des savants pouvant remplacer ceux formés sous le règne du Khédivé Ismaïl, dont la plupart sont morts, sans que le gouvernement actuel ait cherché à en former d'autres. L'élan est donné, et, dans un avenir très prochain, le niveau intellectuel sera encore plus élevé en Egypte, grâce aux dons des riches et aux efforts des patriotes.

Il se trouve actuellement en Europe et en Amérique, plus de six cents étudiants dont plus de trois cents en France, aux frais de leurs parents, et leur nombre va en augmentant. Nos jeunes gens préfèrent toujours les Universités françaises parce qu'ils y trouvent un milieu



plus approprié à leur caractère et où ils peuvent acquérir les principes de liberté chers à la nation française. Lorsque la souscription pour l'Université fut ouverte, Lord Cromer en particulier, voulut en détourner les gens les plus capables d'y aider et fit lancer par ses inspecteurs l'idée de fonder des écoles élémentaires (kouttab) dans les localités où il n'en existait pas. Ce mouvement entrava la souscription et ne profita guère aux kouttabs. Le gouvernement actuel ne fait presque rien pour l'instruction supérieure. Depuis le règne d'Ismail aucune école supérieure n'a été ouverte. Leur nombre reste le même quoique le nombre de la population ait plus que doublé. Il craint de créer des déclassés. C'est une excuse inacceptable, étant donné que le pays n'a pas encore le nombre suffisant de médecins, d'ingénieurs, ni d'hommes de loi. Il se trouve encore dans la magistrature et dans le barreau beaucoup de sujets non diplômés.

\* \* \*

Le gouvernement a promulgué l'année dernière une nouvelle loi réorganisant les conseils généraux et donnant entre autres la faculté de prélever des centimes additionnels s'élevant à



cinq pour cent de l'impôt foncier, centimes consacrés à l'instruction publique. Tous ces conseils, sans exception, ont usé de ces facultés pour subventionner et améliorer les écoles qui existent et pour créer des écoles primaires, des écoles normales destinées à former des instituteurs et institutrices. L'effet de cette loi ne tardera pas à se faire sentir. Si le gouvernement donnait sur le budget de l'état une somme égale à ces centimes additionnels on arriverait, peut-être, à rendre l'instruction primaire obligatoire. Nous espérons l'y amener par la pression de l'opinion publique et des corps élus.

#### L'AGRICULTURE, L'IRRIGATION

Vous ayant parlé de l'instruction, je me permets de vous dire quelques mots sur l'agriculture et l'irrigation en Égypte. Les anglais prétendent avoir créé le système d'irrigation qui existe actuellement, et ils prétendent avoir fait la fortune du pays par l'extension de la surface cultivée. Eh bien ! c'est une de ces légendes qui s'accrédite couramment et qui n'a rien de vrai. Le système d'irrigation a été préconisé et mis en exécution par les français, au service de Méhémet Ali, et les barrages du Delta, qui permettent l'irrigation Pères du Delta, fu-





rent construits sous son règne. Ce même système fut appliqué à une partie de la Haute Egypte, sous le règne d'Ismail, par des égyptiens sortis de votre école centrale. Les anglais n'ont donc fait que compléter le système déjà commencé, dont tous les plans se trouvaient dans les bureaux du ministère et en dépensant le triple de ce que nous aurions dépensé. Ils ont eu la mauvaise idée de changer l'emplacement du grand barrage d'Assouan et ils l'ont construit en aval de l'île de Philæ, condamnant ainsi le plus beau temple de l'antiquité égyptienne à disparaître. Ils ont commis d'un autre côté une grande erreur en ne complétant pas le système d'irrigation Pérénes par un réseau de drains suffisant pour contrebalancer le mauvais effet de la surabondance de l'eau. En substituant à l'ancien système égyptien de l'irrigation par bassin, le système actuel, sans penser au drainage, ils ont surélevé le niveau de la nappe d'eau souterraine qui imbibe le sol de l'Egypte et ils ont ainsi affaibli la fertilité proverbiale de ce pays. En effet, la récolte du coton a baissé de plus de la moitié depuis quinze ans et l'augmentation de la surface cultivée arrive à peine à combler ce déficit. La Société d'agriculture égyptienne a nommé l'année dernière une grande commission pour



étudier les causes de l'affaiblissement des récoltes et chercher les moyens d'y remédier. Cette commission n'a pas encore présenté son rapport, mais, d'après ce que j'ai entendu des membres les plus influents, cette baisse est due à la saturation d'eau et l'insuffisance du système de drainage. Vous voyez par là, Mesdames et Messieurs, que les anglais n'ont pas créé notre système d'irrigation. Ils n'ont fait que le compléter d'une manière insuffisante et sans faire en même temps les drains indispensables pour l'écoulement des eaux : Pour l'agriculture rien n'a été fait jusqu'à présent : Une seule école d'agriculture près du Caire et une Société d'agriculture due à l'initiative privée et subventionnée par l'état. On n'a pas encore pensé à créer un ministère de l'agriculture, dans un pays purement agricole, ni à introduire l'enseignement pratique de l'agriculture dans les écoles de province. Le conseil législatif et l'Assemblée générale, demandent presque à chaque réunion, la création de ce ministère, dont la nécessité est incontestable, mais le Gouvernement fait la sourde oreille, laisse le paysan croupir dans l'ignorance et continuer à suivre les méthodes archaïques, à se servir des mêmes instruments dont il se servait il y a des milliers d'années, et dont on trouve la repro-

duction dans les frises des anciens monuments. Les maladies parasitaires détruisent les récoltes et les vers du coton font perdre au fellah la moitié de ses revenus et le mettent dans l'impossibilité de payer ses lourdes charges. Le gouvernement ne pense jamais à créer un institut ou un laboratoire quelconque pour remédier à ces maux. Quelques conseils généraux ont décidé de fonder au chef-lieu de la province des écoles d'agriculture pratique et nous espérons qu'ils s'entendront entre eux pour fonder un laboratoire en commun, faire venir quelques savants spécialistes d'Europe pour étudier les maladies des plantes et des arbres fruitiers, et pour envoyer quelques jeunes étudiants en Europe ou en Amérique pour étudier ces questions, vitales pour l'Égypte.

\* \* \*

#### LA MAGISTRATURE

La magistrature est un des meilleurs corps qui soient à la hauteur de leur tâche. La magistrature debout et assise est composée, sauf de rares exceptions, d'hommes de loi ayant obtenu leurs diplômes en Égypte ou en Europe, spécialement en France. Le barreau indigène

ne cède en rien à la magistrature ; les deux corps s'entr'aident à faire triompher la justice. Nos tribunaux ont démontré leur indépendance et leur courage dans les affaires politiques en se mettant en dehors de la politique et au-dessus des partis. Nos juges ont plus de mérite à être indépendants parce qu'ils sont encore amovibles. Le ministère a le droit absolu de les mettre à la retraite ou de les changer de résidence, selon son bon plaisir. Il n'y a que des conseillers de la Cour qui soient inamovibles. Cependant, ils ne sont pas à l'abri de l'influence gouvernementale qui peut agir sur eux, par l'octroi des grades et décorations, ou en faisant miroiter devant leurs yeux les hauts postes de ministre ou de sous-secrétaire d'Etat. C'est le cas de dire que si nos conseillers sont inamovibles ils sont *ministrables*. C'est pour ces causes que notre congrès national tenu au Caire, au mois de Janvier dernier, à voté la demande au gouvernement de rendre tous les magistrats inamovibles, et qu'il ne leur soit donné ni grades ni décorations. Ce n'est nullement parce que nous n'avons pas confiance en eux que nous avons voté ce vœu, mais simplement dans le but de mettre les magistrats au-dessus de tout soupçon. Le dernier exemple d'impartialité et de courage a été donné par le juge de renvoi dans l'affaire War-



dini. Ce juge, Métoualli Gonem, a renvoyé des fins de la plainte, les huit jeunes gens inculpés par le ministère public, avec Wardani, pour complicité. Les anglais ont fait nommer un juge anglais dans chaque tribunal de première instance et la moitié des conseillers à la Cour, soi-disant pour surveiller ses collègues indigènes et les instruire. Ces juges ne comprennent pas un mot d'arabe. Or, la langue arabe est la seule officielle pour les tribunaux indigènes. Les pièces et conclusions sont en arabe, donc que peuvent faire ces magistrats ? On leur a nommé à chacun d'eux un interprète pour lui résumer la plaidoirie et le dossier. Le résultat est que leurs collègues indigènes font tout le travail et les magistrats anglais ont des émoluments doubles de leurs collègues et l'honneur d'en être les instructeurs et les surveillants. Il en est de même dans presque toutes les administrations où les hauts postes sont donnés aux anglais, et le travail toujours fait par les indigènes.

#### L'ARMÉE

Je n'ai pas beaucoup à dire sur l'armée ; j'ai parlé de la manière dont sont recrutés les officiers, en parlant de l'école militaire. D'un autre



côté, nous ne pouvons avoir une armée dépassant 18,000 hommes, ni une flotte cuirassée d'après les firmans qui ont établi l'autonomie de l'Égypte moderne. Nous n'avons donc presque pas d'armée et les anglais se servent des soldats égyptiens au Soudan pour bâtir des palais et construire le chemin de fer. Ils leur font quitter le fusil pour la pelle ou la truelle. Ils abaissent donc les soldats au rang de simples terrassiers et les officiers au rang de simples contre-mâîtres. C'est pour cette raison que la carrière militaire n'est guère recherchée. Les officiers égyptiens ont manifesté leur mécontentement, de l'état d'infériorité où ils se trouvent, en publiant leurs doléances, dans les journaux, pour les porter à la connaissance de l'opinion publique. Ils ont profité de la réunion de l'Assemblée générale, au mois de février dernier, pour distribuer à tous ses membres, ainsi qu'aux ministres et aux représentants des puissances étrangères, une brochure dans laquelle ils ont détaillé leurs doléances. Le gouvernement s'en émut et ouvrit une enquête. L'auteur de cette pétition se fit spontanément connaître, quand il sut qu'on allait inquiéter quelques-uns de ses collègues. Il fut mis aux arrêts, mais on ne put le traduire devant un conseil de guerre, parce qu'on eut connaissance



que ses avocats étaient décidés à demander l'incompétence, étant donné que la loi martiale n'a pas été promulguée dans la forme prescrite dans la loi organique de 1883. On s'est contenté de le rayer des cadres, par une mesure administrative et arbitraire. Je viens de lire dans les journaux du Caire que les officiers venaient d'adresser, de Khartoum, à toute la Presse une nouvelle pétition, faisant suite à la première, dans laquelle ils déplorent les injustices dont ils sont victimes de la part du gouvernement actuel. Voici une traduction du passage le plus important :

“ Après la Révolution d'Arabi et le licenciement de l'armée ancienne il a été décidé que la nouvelle armée serait composée de deux brigades, composée chacune de quatre bataillons, l'une commandée par un général anglais assisté de quatre lieutenants colonels anglais, pour commander quatre bataillons, et la seconde commandée par un général égyptien assisté de quatre lieutenants colonels, également égyptiens. Il a été décidé également de suivre cette proportion en cas d'augmentation des bataillons. Eh bien ! l'occupation a oublié cette décision et huit autres bataillons furent ensuite créés, avec des commandants anglais. De sorte que l'armée est formée actuellement de seize batail-

lons, dont quatre seulement commandés par des égyptiens. D'ailleurs, chaque commandant anglais, a avec lui trois majors anglais, au moins, et un major égyptien ; soit cinq officiers supérieurs en tout, pour commander un bataillon, de cinq cents soldats au plus. Jusqu'à ces derniers temps il y avait au ministère de la guerre quelques grands officiers du grade de général. Ces généraux sont actuellement à la retraite et il ne se trouve actuellement aucun officier de ce grade, excepté ceux qui sont à la maison militaire du khédive et qui, naturellement, n'ont aucun commandement. Les pétitionnaires disent qu'ils ont distribué cette brochure, de Khartoum même, pour démontrer que la première pétition de février dernier, quoique l'œuvre avouée par un seul, était l'expression de la pensée de tous les officiers. Les anglais vont naturellement jeter les hauts cris et dire que l'esprit de l'armée est en fermentation, tandis qu'au fond, ces doléances ont des raisons purement professionnelles, n'ayant aucune attache avec la politique.

Tous les arsenaux fondés par Méhémet Ali et Ismaïl, pour faire des fusils, fondre des canons, fabriquer les munitions et équipements ont été fermés et leur matériel vendu au poids du fer. Tout ce qui est nécessaire à l'armée est acheté à grands frais à l'Angleterre, et l'Egypte est



absolument désarmée. Les munitions sont gardées dans les citadelles du Caire ou de Khartoum, et aucun officier égyptien n'est admis à ce service. Les cartouches ne sont distribuées aux bataillons que pour l'exercice à tir. De sorte que, si une caserne était attaquée à l'improviste, les soldats seraient dans l'impossibilité de se défendre. Cela doit vous paraître étrange, mais c'est la vérité.

#### LES FINANCES

Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'à cause des prodigalités du khédivé Ismaïl Pacha une commission de la dette fut instituée et deux conseillers, l'un français, l'autre anglais, furent attachés au ministère des finances. Ce fut le régime du condominium franco-anglais. Le budget était préparé par les deux conseillers qui en surveillaient l'exécution et la caisse de la dette encaissait pour le compte des créanciers, les revenus affectés au paiement des coupons. Ce fut le meilleur régime financier pour l'Égypte. Mais les anglais, au lendemain de leur occupation abolirent le poste de conseiller français et le conseiller anglais resta seul maître des finances du pays. Lord Cromer arriva graduellement à diminuer la compétence de la





commission de la dette pour se libérer des entraves que cette commission mettait à son omnipotence, son œuvre d'accaparement au profit de son pays fut couronnée par l'accord du 9 avril 1904. En vertu de cet accord, dont vous connaissez tous les détails, le conseil financier est devenu le maître absolu des finances égyptiennes, et il eût donc la liberté de disposer des réserves amassées par le conseil de la dette, qui s'élevaient à la fin de 1904 à 13 millions 800.000 L. E. ainsi que des excédents du budget annuel. Le total des réserves et des excédents s'élevait à fin décembre 1908 à plus de 26 millions en y ajoutant l'excédent de 1909 soit 1.600.000 on arrive au chiffre de 27.600.000, soit à peu près 700.000.000 de francs. Eh bien ! Mesdames et Messieurs tous ces millions ont été dilapidés en Egypte et pour la plus grande partie au Soudan, et le gouvernement se trouve acculé à l'emprunt pour achever les grandes œuvres en cours d'exécution. Voilà comment les anglais ont fait notre prospérité financière. A l'occasion de l'examen du budget de 1910, Son Excellence, Ismaïl Abbaza Pacha, prononça à la séance du 3 Juillet 1910, du Conseil législatif, un discours sur la manière dont les finances égyptiennes sont gérées. C'est un véritable réquisitoire contre l'administration an-





glaise auquel le ministre des finances n'a pu répondre.

“ La dette égyptienne, a-t-il dit, s'élevait en  
“ 1876 à la somme de 94 millions de L. E.  
“ Cela paraît étrange, mais n'est-il pas plus  
“ étrange que la dette égyptienne soit de  
“ 95.594.000 à la fin de 1908 et ce, en dehors  
“ de l'emprunt fait pour les réservoirs du Soudan  
“ et de Assouan et celui du chemin de fer de  
“ Port-Saïd et du Kèna à Assouan. N'est-il pas  
“ étrange encore, continue-t-il, que le total des  
“ recettes encaissées par le gouvernement  
“ s'élève, depuis 1882 jusqu'à la fin de 1909,  
“ à près de 350 millions de L. E. L'on nous a  
“ gouvernés pendant près de 28 ans sans tenir  
“ compte de notre volonté. L'on a dépensé 350  
“ millions sans que la dette diminue, au con-  
“ traire, elle a augmenté et naturellement la  
“ dette populaire a augmenté. Les écoles sont  
“ ce qu'elles étaient, elles ont même diminué  
“ du fait même de la fermeture des écoles  
“ des aveugles, de l'école des langues et des  
“ autres établies dans les provinces. S. E. dit  
“ les phrases suivantes :

“ C'est un pays qui souffre de voir l'état  
repousser ses enfants des écoles gouvernemen-  
tales bien qu'ils soient prêts à payer les rétribu-  
tions scolaires sous le prétexte que ses finances

ne permettent pas de construire les écoles nécessaires.

“ C'est un pays dont les habitants se plaignent du retard préjudiciable apporté dans l'expédition de leur procès à cause du grand nombre des affaires et du nombre restreint des juges car l'état financier n'en permet pas l'augmentation :

“ C'est un pays écrasé sous le fardeau de dettes énormes dont les intérêts égalent les impôts perçus sur ces terres.

“ C'est un pays dont la situation est telle que nous ne trouvons à satisfaire à aucun de nos besoins sans le concours de l'étranger.

“ Un pays qui est dans une telle situation, a le droit d'exiger qu'on suive un système financier moins aventureux ; les dépenses devraient y être faites avec la plus grande prévoyance possible afin d'être à même de répondre aux premiers besoins matériels et moraux de ses enfants. ”

Il cite entre autres faits les exemples suivants :

“ Le budget du ministère de la guerre était en 1890 de 363.607 L. E. en 1900, année qui a suivi de près la conquête du Soudan, il était de 439.370 L. E. Dix ans après quand la paix est tout à fait rétablie au Soudan au

lieu de retrancher au moins le quart de ces dépenses on les élève en 1910 à 720.756 L. E.

“ En 1890, quand la traite se pratiquait au Soudan, le budget de cette administration était de 8.000 L. E. Quand le trafic a cessé dans ce pays, son budget a été porté à 14.000. Or, maintenant que le pays est en pleine civilisation son budget est porté à 23.929, en 1910.

Si je devais vous citer les exemples de malversation et de mauvaises administrations, je n'en finirais pas. Je me contente des exemples précités pour vous donner une idée de notre administration financière et pour vous démontrer que le seul remède à cet état de choses c'est, sans contredit, la constitution qui donnerait à la nation le contrôle efficace de ses finances, suivant le principe bien connu celui qui paye l'impôt a le droit d'en contrôler l'emploi. ”

C'est à cause de cette pénurie d'argent que la prolongation de la concession du canal de Suez a été conçue. L'appât des 100 millions de francs offerts par la Société, en 4 annuités fit tourner la tête au conseiller financier. Les négociations furent menées secrètement entre les délégués et la société, et l'affaire allait être conclue, lorsque nous en eûmes vent et pûmes avoir la copie textuelle de l'accord que nous

nous empressâmes de publier dans notre organe. L'opinion publique s'en émut. Des manifestations eurent lieu, et le mouvement d'opposition fut tel que le gouvernement se vit obligé de consulter l'assemblée générale nationale et de lui donner une voix délibérative et définitive dans cette affaire. Le projet fut repoussé à l'unanimité. D'aucuns disent qu'il fut repoussé parce que la Compagnie de Suez était internationale et que, nous, nationalistes, voyions d'un mauvais œil tout ce qui est international. C'est faux ! Le projet fut repoussé parce que l'Égypte y aurait perdu 130 millions de L. E., d'après les calculs des mathématiciens les plus autorisés. Cependant, l'assemblée n'a pas répudié l'idée de négocier avec la Société, si le projet était présenté dans de meilleures conditions et si la nation égyptienne avait le contrôle de ses finances par un parlement élu, il ne serait pas impossible de s'entendre sur cette prolongation.

L'Égypte serait disposée, et accepterait volontiers de laisser le passage du canal libre, à l'expiration de la concession actuelle, sauf un droit minime suffisant pour l'entretien et l'administration du canal, si l'Europe lui garantissait dès maintenant, sa liberté entière de toute ingérence ou occupation étrangère et priait les



anglais d'évacuer la vallée du Nil. L'Égypte sacrifierait tout le bénéfice qu'elle est sûre de retirer du canal en échange de sa liberté et de son indépendance. C'est une idée personnelle que je soumets à tous ceux que la liberté du canal intéresse et à mes compatriotes non moins intéressés à la liberté de leur pays.

L'Égypte n'est pas opposée aux institutions internationales, ainsi que nos ennemis veulent vous le faire croire. Nous reconnaissons les services que les Tribunaux de la Réforme et la Commission de la dette nous ont rendus et nous avons demandé plusieurs fois le rétablissement de cette commission dans toutes ses prérogatives, tant que l'Égypte n'a pas son parlement et tant que ses créanciers l'exigent.

\* \* \*

#### INFLUENCE DE L'OCCUPATION ANGLAISE EN ÉGYPTÉ

Après vous avoir causé des finances de l'État je voudrais vous dire quelques mots sur la prospérité que les anglais auraient donné à l'Égypte par leur bonne administration, dont je viens de vous donner quelques exemples typiques. Cette prospérité, Mesdames et Messieurs,



est purement apparente. Les propriétaires égyptiens sont tous chargés de dettes et les banques hypothécaires ont trouvé beaucoup de difficultés dans le recouvrement de leurs annuités. Le taux de l'intérêt est encore trop élevé ; vous ne me croiriez pas si je vous disais que le paysan dans le courant de l'année emprunte en attendant la récolte à 60 %, et même davantage, pour quelques mois. Les grands propriétaires, qui n'aiment pas à s'adresser aux grandes banques pour les petites sommes dont ils peuvent avoir besoin dans le courant de l'année, empruntent à des usuriers, à des taux inimaginables. Le gouvernement n'a rien fait jusqu'ici pour remédier à cet état de choses qui va empirant et la banque agricole ne prête pas à moins de 9 %. Le crédit foncier égyptien, établissement français très sérieux et très estimé, ne prête pas à moins de 6 1/2 %. Le taux d'intérêt le plus bas est toujours supérieur au rendement de la terre. Si cet état continue il y aura prochainement une crise beaucoup plus grande que celle qui sévit depuis 2 ans. Le seul remède, d'après moi, pour sauver le pays de la débâcle générale dûe à la bonne *administration actuelle*, ce serait la création de Sociétés mutuelles de crédit et de syndicats agricoles. L'éminent avocat Maître Omar Loufti bey s'est attelé à

cette noble tâche et s'y est consacré corps et âme ; il a étudié sur place, en France, en Allemagne et en Italie, les établissements de mutualité et il a fait, en Egypte, plus de 100 conférences dans toutes les grandes villes. Il commence à récolter le fruit de ses efforts patriotiques. Le premier syndicat agricole a été fondé au mois d'avril dernier dans un petit village de la basse-Egypte et le premier établissement du crédit mutuel fut fondé au Caire dans le même mois. Ce n'est qu'un commencement ; mais il fait espérer que cette idée se répandra partout et sauvera dans une certaine mesure, les fellahs des griffes des usuriers. Le devoir du gouvernement est d'en faciliter la création en modifiant et complétant la législation actuelle. Nous espérons que le gouvernement n'y manquera pas, pour une fois.

\* \* \*

#### SITUATION POLITIQUE ET ASPIRATIONS NATIONALES

Le Gouvernement actuel est, au fond, un gouvernement *absolu*. Il a à sa tête :

*S. A. le Khédive*, qui gouverne avec un ministre responsable devant lui. La nation ne par-

ticipe nullement dans la confection des lois et n'en surveille pas l'exécution; elle est représentée par :

1 — *Un Conseil législatif* dont la moitié des membres sont nommés à vie par le gouvernement et l'autre moitié élue par un système de suffrage à deux degrés, système très défectueux, qui rend toute représentation illusoire. Ce conseil n'a qu'une voix consultative et lorsqu'il rejette ou modifie une loi, le gouvernement peut bien passer outre, et lui envoyer une note expliquant les causes pour lesquelles il n'a pas suivi son avis; et le pauvre conseil n'a pas droit de répondre à cette note ni même de la discuter. S'il arrive à obtenir quelques modifications dans les projets à lui présentés c'est surtout grâce à l'influence personnelle de quelques-uns de ses membres, et aux démarches amicales qu'ils font quelquefois auprès des ministres compétents.

2 — *Une Assemblée générale*, dont les membres du Conseil législatif et les ministres font partie. Cette assemblée doit être convoquée une fois tous les deux ans au moins. Elle n'a également qu'une voix consultative excepté quand il s'agit d'établir de nouveaux impôts. C'est dans ce cas seulement que sa voix est délibérative et décisive. Les séances de ces deux corps élus

étaient secrètes et ce n'est que depuis l'année dernière qu'elles furent rendues publiques. On accorda d'un autre côté au Conseil législatif le droit de poser des questions aux ministres, suivant certaines règles, sans pouvoir discuter leurs réponses ; cette dernière réforme n'a pas été introduite par décret ; elle fut reconnue au Conseil par une lettre de la présidence du Conseil des ministres. Ces quelques réformes insignifiantes, ont donné tout de même un peu de force et d'autorité à ces conseils, qu'on négligeait trop, et qu'on ne consultait que pour la forme, La publicité des séances et la publication des procès-verbaux dans les journaux quotidiens, a encouragé les membres à presser les ministres de questions et souvent à les embarrasser et les mettre en défaut. Lors de la discussion du dernier budget les ministres qui n'étaient pas habitués à être mis sur la sellette, firent mauvaise figure et n'ont pas eu les rieurs de leur côté. S. E. Abaza Pacha prononça à la séance du 3 Janvier dernier, contre l'administration financière, un véritable réquisitoire dont j'ai eu l'honneur de vous citer quelques passages.

Nous attendons la réponse du ministre et je crois que nous l'attendrons encore longtemps. En province nous avons à côté des *moudirs* des *conseils provinciaux* qui n'avaient aucun pouvoir



et dont la compétence vient d'être élargie ; ils ont actuellement une voix délibérative sur une grande partie des affaires locales et on espère beaucoup de bien de leur nouvelle réorganisation. Ils ont montré qu'ils comprenaient bien leur devoir et pouvaient bien être de bons députés. Ils ont consacré presque tout leur budget à l'instruction, et s'ils avaient entre leurs mains le budget actuel du ministère de l'instruction publique ils arriveraient, peut-être, à généraliser l'instruction dans tout le pays.

A côté des ministres, se trouvent les *conseillers anglais* qui sont censés donner des conseils, mais il est bien entendu que leurs conseils sont des ordres. A tout propos, et à la moindre résistance du ministre, le Conseil financier, qui siège au conseil des ministres, leur rappelle la fameuse dépêche adressée en 1884 par Lord Granville à Lord Cromer (alors Sir Evelyne Bahring) lorsque le ministère Chérif refusait de sanctionner l'abandon du Soudan ; dépêche dans laquelle il était dit que les ministres égyptiens devaient toujours accepter les conseils de l'Angleterre ou de ses représentants. Depuis Chérif Pacha, qui préféra donner sa démission, aucun ministre égyptien n'a eu encore le courage de résister aux bons conseils de son conseiller.

Chacun de ces conseillers a des *inspecteurs*

qui parcourent les provinces et remplissent auprès des préfets et sous-préfets, le rôle que les conseillers remplissent auprès du ministre. Nous avons donc deux gouvernements : Un gouvernement anglais qui ordonne, un gouvernement égyptien qui exécute. Il arrive quelquefois que les ministres parviennent à faire fléchir la rigueur des ordres reçus de Londres, par leurs relations personnelles avec le représentant de l'Angleterre. Donc, ceux que nous pouvons appeler de bons ministres, sont ceux qui empêchent le plus de mal qu'ils peuvent. Voici, Mesdames et Messieurs, un petit tableau du régime dont l'Egypte se plaint. Les européens en général forment leur opinion sur notre pays d'après les rapports annuels publiés par les représentants anglais. Vous n'entendez donc qu'un son de cloche ; notre devoir est de vous en faire entendre l'autre. Nous n'avons pas la même autorité officielle pour nous, mais nous avons la conviction ferme et inébranlable que la vérité finira par triompher et que nous trouverons, dans tous les pays et chez toutes les nations, assez de gens de bonne volonté qui ne demandent pas mieux que de connaître cette vérité. Votre présence ici, Mesdames et Messieurs, m'encourage dans cette tâche sainte et patriotique et l'indulgence avec laquelle

vous avez suivi ma causerie me prouve que la France a toujours envers nous la sympathie qu'elle avait autrefois et que les exigences de sa politique mondiale n'ont pas changé ses sentiments.

\* \* \*

Nos détracteurs, et nous en avons beaucoup, nous refusent toute qualité et toute capacité pour nous gouverner nous-mêmes ils prétendent que l'Angleterre a créé l'Egypte moderne de toutes pièces ; mais j'espère avoir détruit cette légende. Pour étayer leur thèse ils nous accusent de xénophobie et de fanatisme, et justifient par là la continuation de l'occupation. Il y en a même qui avancent hardiment que si les troupes anglaises se retiraient le pays tomberait dans l'anarchie. J'ai entendu avec regret M. René Millet, dans la conférence qu'il présidait mercredi dernier<sup>1</sup>, tomber dans cette erreur après avoir déclaré au commencement qu'il n'était pas au courant des affaires d'Egypte qu'il ne suivait pas de près. Eh bien ! je me vois dans la nécessité de lui répondre, ainsi qu'à tous ceux qui ont les mêmes idées fixes que lui,

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> René Millet présidait une conférence faite par M<sup>r</sup> Chillot sur l'Egypte ; cette réunion avait été organisée par la Société "*des amis de l'Orient*," dans la Salle de la Société de Géographie.

quoique ils ne suivent pas en général les affaires d'Égypte, que, le fanatisme et la xénophobie n'ont jamais existé en Égypte. Je défie qui que ce soit de me citer un seul fait, d'un étranger, seulement maltraité parce que étranger, ou parce que chrétien ! Nous vivons en paix avec tous les chrétiens qui habitent l'Égypte, et notre devise a été, est et restera chez nous. " Libres chez nous, hospitaliers pour tous. " Monsieur René Millet ne doit pas avoir oublié que jusqu'à l'accord du 9 avril 1904 la France réclamait toujours l'évacuation de l'Égypte et même par cet accord elle n'a pas reconnu l'occupation et s'est engagée seulement à ne pas demander à l'Angleterre de lui fixer un terme ni d'entraver son action. Je ne m'explique pas comment Monsieur René Millet ambassadeur de France puisse oublier que son gouvernement demandait à cors et à cris à l'Angleterre de rendre l'Égypte à elle-même et puisse avancer que le retrait de troupes anglaises amènerait l'anarchie. Est-ce que l'évacuation n'aurait pas eu les conséquences qu'il prévoit avant 1904, ou, ce qui était vérité alors est devenu erreur aujourd'hui. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet d'autant plus que j'ai la ferme conviction que Monsieur René Millet n'a exprimé que son opinion personnelle et



qu'il n'hésitera pas à la modifier, après avoir étudié les affaires d'Égypte d'un peu plus près.

#### CONCLUSION

Je crois vous avoir bien expliqué le régime dont nous nous plaignons. Nous aspirons vers la liberté et le régime constitutionnel se justifie donc dans le cas où nous nous trouvons : instruction négligée, réserve dissipée, finances obérées, gouvernement endetté, propriétaires pliant sous le fardeau des dettes et des intérêts usuraires. Magistrature privée de l'inamovibilité qui garantit son indépendance, système d'irrigation amenant la saturation du sol, la baisse de la récolte. Armée abaissée au rang de terrassiers ; budget militaire distribué en grande partie aux jeunes officiers anglais. Bref faillite complète de l'administration actuelle à tous les points de vue. Le seul remède à cet état déplorable et qui entraînerait fatalement à la débâcle générale est d'avoir la constitution que nous avons déjà en 1881 avec les garanties nécessaires pour sauvegarder les intérêts des étrangers : maintien des tribunaux de la réforme et rétablissement de la commission de la dette. L'opinion publique en Égypte est actuellement unanime à demander ce régime et nous espé-

rons y arriver très prochainement. Il ne manquera pas en Angleterre et dans tous les pays civilisés des gens assez libéraux pour comprendre la légitimité de nos aspirations. Il est incompréhensible que l'Égypte croupisse et gémissse sous le pouvoir absolu au moment même où la Turquie, la Perse ont gagné leur droit constitutionnel. L'Égypte aurait dû logiquement avoir sa constitution le jour même où l'empire Ottoman l'a eu. Notre pays est une province ottomane, autonome et privilégiée. De privilégiée qu'elle était, elle est tombée au dernier rang des provinces turques. Lorsque nous réclamons nos droits on nous taxe *d'avancés*, de *violents* et *d'extrémistes*, sans parler de ceux qui nous accusent de fanatisme et de xénophobie. Naturellement ces accusations fausses ne nous empêchent, pas de suivre notre chemin étant sûrs de gagner à notre cause les libéraux de tous les pays. Nous avons répété dans tous nos discours, et je le répète encore ici, que nous sommes un parti pacifique, et que nous ne voulons arriver que par les moyens légaux. Nous reconnaissons que la violence ne peut que nous faire du tort. Une révolution offrirait à l'Angleterre l'occasion d'accomplir ses desseins contre nous. La sagesse la plus élémentaire me conseille donc dans l'intérêt de

la Patrie que nous défendons d'être calmes, de ne pas nous laisser prendre par la provocation des journaux anglais en Egypte ni par des dénigrements de quelques hommes politiques anglais et étrangers. Ce n'est que par la persévérance que nous arriverons à recouvrer tous nos droits et à débarrasser notre pays de la présence de l'occupant. Encouragés dans cette voie par la sympathie que nous montrent les gens de cœur et tous ceux que l'intérêt immédiat n'aveugle pas. Notre gouvernement actuel aura beau prendre contre nous et nos organes des mesures de rigueur et de répression l'idée n'en marchera pas moins et notre mouvement n'y gagnera que plus de force et de consistance. Marchons donc, mes chers frères, vers la liberté et vers l'indépendance. Le phare de la liberté vous éclaire le chemin, allons donc de l'avant, sans faiblesse, mais sans violence, en suivant l'adage italien "che va piano va sano e va lontano."

# CONFÉRENCE

FAITE A LYON LE SAMEDI 18 JUIN 1910

AU PALAIS ST. PIERRE

La "*Mission Laïque*", avec l'aide de Mr Lambert, l'éminent professeur à la Faculté de droit de Lyon, avait organisé cette conférence, présidée par un membre du conseil municipal de Lyon, Mr Leblanc, représentant officiel de Mr Heriot, maire de la ville. Mr. Gervais-Courtellement prononça un très éloquent plaidoyer en faveur de l'Égypte.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier tous de vous être dérangés pour venir écouter cette petite causerie que mon ami, le professeur Lambert, m'a encouragé à faire dans ce pays de science et de lumière qu'est la ville de Lyon.

Je remercie d'une manière toute particulière, Monsieur le représentant de M. le Maire, du grand honneur qu'il me fait de me présenter à cet auditoire si distingué d'une manière aussi aimable, et dont je me sens vraiment indigne.

Je vais vous parler dans une langue qui n'est pas la mienne, Mesdames et Messieurs, mais qui m'est cependant tout aussi chère que ma langue maternelle. Je vous prie donc d'être indulgents envers moi et de me pardonner les



incorrections et les imperfections qui pourront se glisser dans mon petit discours.

Cette causerie se compose de trois parties : la première traite de l'histoire de notre mouvement national. La 2<sup>me</sup> de l'œuvre française en Egypte — et la 3<sup>me</sup> de l'état actuel de notre gouvernement et de nos aspirations.

## LE PARTI NATIONAL EN EGYPTE

### SES ORIGINES

Le mouvement national, Mesdames et Messieurs, ne date pas d'hier ; il a commencé vers la fin du règne d'Ismaïl Pacha. Après la déposition d'Ismaïl, en 1879, et son remplacement par son fils Tewfik, le mouvement se développa, le peuple s'y intéressa, et grâce à l'aide efficace de l'armée, il aboutit à l'octroi d'une constitution pleine et entière. Le premier Parlement fut élu, se réunit et travailla à la satisfaction de tout le monde ; le pays entra alors dans une ère de prospérité et de bonheur qui faisait espérer le meilleur avenir ; mais les ennemis de l'Égypte qui la convoitaient, poussèrent les chefs de l'armée, Arabi Pacha et consorts, à se mêler des affaires du parlement, et à lui dicter ses décisions. Ces officiers, qui étaient pour la

plupart des gens médiocres, sans expérience, sans instruction, et par dessus tout, ambitieux, se laissèrent griser par le succès et ne surent pas s'arrêter à temps, en laissant le régime parlementaire suivre son cours normal. Le Khédivé Tewfik, de son côté, n'accepta ce régime que pour laisser passer l'orage, et il travaillait en catimini à reprendre son pouvoir despotique. Le Sultan Abdul Hamid encourageait Arabi en sous mains et faisait miroiter devant ses yeux la succession de la famille de Mehemet Ali, à laquelle il ne pardonnait jamais d'avoir fait la guerre à l'empire Ottoman, dans les moments les plus critiques de son histoire, et d'avoir aspiré au trône d'Osman, et, peut-être, au Khalifat !

Toutes ces intrigues multiples et enchevêtrées, eurent pour résultat d'avoir fait dévier ce beau mouvement de la voie naturelle et normale et le firent dégénérer en un pronunciamiento militaire : l'armée se révolta contre Tewfik ; celui-ci se jeta dans les bras des anglais ; l'armée fit alors prononcer la déchéance du Khédivé. L'Angleterre le protégea, la France se retira, et l'armée, découragée par le firman du Sultan, déclarant Arabi rebelle, fut battue à Tel-el-Kébir le 13 Septembre 1882 ; l'armée anglaise entra au Caire le lendemain. Arabi s'était

lâchement rendu et le Khédivé Tewfik rentra dans sa capitale au milieu des troupes étrangères.

Les patriotes se recueillaient alors, la mort dans l'âme, leur cœur saignait de voir leur pays envahi, leur souverain tombé au rang des rajahs et ses ministres sans volonté. Ils se lamentaient en silence et se réunissaient entre eux pour aviser aux moyens de servir leur pays.

Le 18 Mars 1892, quelques jeunes gens se joignirent aux patriotes de la première heure. Parmi ces jeunes gens se trouvait feu Mustafa Kamel Pacha, notre ancien chef tant regretté et encore pleuré.

\*  
\*   \*   \*

#### CRÉATION DE JOURNAUX NATIONAUX

Il n'y avait pas à cette époque de journaux nationaux dirigés par des patriotes. *Al Ahram* seul existait dirigé par un syrien, très intelligent, feu Takla Pacha ; quelques années plus tard, on créa "*Al Mokatam*" dirigé par trois syriens protestants, dévoués à la politique anglaise.

Enfin, en 1889, sous le ministère Riaz, on pensa à créer un organe vraiment national pour combattre l'influence anglaise et faire contre-poids au journal *Al Mokatam*. Cheik Aly

Youssef fut alors proposé et agréé par Riaz. Ce Ministre l'aida à publier un journal quotidien en langue arabe "*Al Moayad*" qui devint en très peu de temps le porte-voix des patriotes.

Ce journal fut accueilli avec grande joie, parce qu'il remplissait une lacune et parce que le besoin d'un organe national se faisait vraiment sentir. Il fut persécuté par les anglais et poursuivi en 1896 devant le tribunal correctionnel, pour avoir divulgué le secret d'une dépêche adressée au Ministère de la Guerre, concernant l'expédition de Dongola. L'opinion publique s'émut en sa faveur et lorsqu'il fut acquitté, on le porta en triomphe.

Quelques fonctionnaires furent persécutés pour avoir manifesté librement leur opinion en faveur de Cheik Ali Youssef et donnèrent leur démission.

Lorsque Mustapha Kamel commença sa campagne en Europe contre l'occupation anglaise, en 1895, *Al Moyad* était fier de publier ses discours dans ses colonnes ; mais il les lui fermait aussitôt qu'il y avait le moindre refroidissement dans les relations de Mustapha avec son Altesse le Khédive.



LE LEWA. — SON RÔLE. — LE PARTI NATIONAL  
DE 1899 A 1908

Cette politique équivoque amena Mustafa Kamel à fonder un organe qui serait sa propriété, et dans lequel il serait libre de défendre ses idées. Le "*Lewa*" fut ainsi fondé et son premier numéro parut le premier Ramadan 1317 (Mars 1899). Il fut bien accueilli par la nation, qu'il défendait avec la fougue de la jeunesse et la franchise du patriote sans peur et sans ambition. Al Lewa se répandit aussitôt et son tirage augmenta à vue d'œil.

Ce jeune tribun continua sa campagne dans son Journal et dans les journaux d'Europe, et surtout de France, que l'entente cordiale n'avait pas encore forcée à ménager les susceptibilités anglaises.

Mais pour démontrer son indépendance de toute suggestion au Palais, et donner une preuve éclatante qu'il n'agissait qu'au nom de la nation égyptienne, Mustapha Kamel Pacha rompit avec le Khédive par une lettre sensationnelle, qu'il publia en Septembre 1904.

Depuis lors ses partisans ont considérablement augmenté et tous ceux qui s'éloignaient de lui, parce qu'ils le croyaient inféodé au Palais et qu'il n'agissait que suivant les ordres



de S. A. se joignirent à lui et devinrent les plus chaleureux de ses amis.

Le parti national existait alors virtuellement quoiqu'il ne fut point encore organisé, et comptait des amis dans le moindre hameau de l'Égypte. Le nom de Mustafa Kamel était connu partout et sa parole la seule écoutée !

Son influence augmenta encore après la visite du cheik Aly Youssef à Londres en 1904 ; cette visite pendant laquelle celui-ci déclara que les égyptiens devaient abandonner la demande de l'évacuation et tâcher d'introduire les réformes dans le pays, d'accord avec ses amis les anglais.

Au printemps de l'année 1906 surgit l'incident de Akaba entre la Turquie et l'Angleterre. L'Égypte manifesta nettement son attachement à l'empire ottoman dont elle fait partie intégrale. Le Sultan Adul Hamid céda cependant aux menaces de l'Angleterre qui le bluffa, comme elle avait bluffé la France en 1898 lors de l'incident de Fachoda.

L'organe de Mustafa Kamel joua dans cet incident de Akaba un rôle très important et le mouvement national se dessina encore plus nettement, contre l'occupation étrangère.

Au mois de Juin, de la dite année 1906, eut lieu la trop célèbre affaire de Denchawai

qui se termina par l'exécution de quatre égyptiens et la condamnation de plusieurs autres à la flagellation et aux travaux forcés. On se rappelle que cette affaire eut pour cause la chasse des pigeons domestiques par des officiers anglais, l'opposition des villageois, leur attaque à coups de fusils par les anglais et la mort d'un anglais, à la suite d'insolation. Ce jugement rendu par une cour spéciale produisit un tel mouvement dans l'opinion publique en Egypte, et dans le parlement anglais, que sir Edouard Grey adjura les membres de la Chambre des communes de ne pas discuter cette question, de crainte d'encourager les égyptiens à la révolte. Ce fut la dernière gaffe politique de Lord Cromer qui voulut ainsi se venger de l'attachement des Egyptiens à la Turquie. Tous ces incidents démontrèrent aux Egyptiens la nécessité de s'unir contre l'envahisseur et de demander à leur souverain des garanties constitutionnelles pour éviter le retour de pareils actes arbitraires.

Mustafa Kamel partit ensuite en Europe pour dénoncer au monde civilisé ces agissements barbares de l'Angleterre en Egypte, et publia son fameux article dans le *Figaro* du 10 Août 1906. Il traversa ensuite la Manche et fit plusieurs discours à Londres même et

arriva à ameuter l'opinion anglaise contre Lord Cromer, Néron de l'Égypte.

Le Khédivé travailla de son côté et usa de toute son influence, auprès de ces amis personnels en Angleterre, pour ne pas laisser échapper cette occasion de se venger de Lord Cromer pour toutes les avanies et les humiliations qu'il lui avait faites à plusieurs reprises.

Devant cette réprobation générale et ces forces coalisées, Lord Cromer se vit obligé de donner sa démission, sous prétexte que sa santé ne lui permettait plus de supporter les charges formidables de ce poste. Ce noble Lord jugea qu'il n'était pas poli de quitter l'Égypte sans lui décocher une flèche de Parthe. Il fit donc un grand discours, dans la salle de l'opéra Khédivial, dans lequel il insulta le Khédivé, sa famille et la nation égyptienne!

Il partit enfin et fut remplacé par Sir Eldon Gorst ; mais l'Égypte ne gagna rien au change. Ce nouveau ministre, plus souple et plus doux, inaugura avec le Khédivé la politique d'entente, qui consistait à lui laisser l'apparence du pouvoir, que Cromer lui avait même enlevée, lui laissant faire quelques nominations qui lui tenaient à cœur.

Le Khédivé se laissa prendre à ces manières trompeuses, et vit diminuer sa popularité, qui



avait pour cause principale son abhorrance de l'envahisseur.

Sir Elden Gorst réussit ainsi dans sa politique, creusa un abîme entre le Gt et la nation, et créa cet état de malaise qui existe actuellement entre la nation et le Khédive.

Ce diplomate croyait, que du moment qu'il gagnait la confiance du Khédive, la nation suivrait son souverain comme des moutons de Panurge. Mais la Nation prouva qu'elle était assez intelligente et assez instruite pour discerner le meilleur chemin qui la mènerait à l'indépendance sans se laisser influencer par la préférence de ses gouvernants.

A son retour d'Europe en 1907 Mustafa Kamel jugea le moment arrivé d'organiser le parti national ; il fit un discours à Alexandrie le 22 Octobre 1907 à la fin duquel il proclama les 10 principes fondamentaux du parti, qui furent agréés par l'assistance composée de 6000 personnes. Ensuite, nous avons travaillé ensemble, avec nos amis, à en rédiger les statuts, lesquels furent approuvés à l'assemblée générale du Parti réunie le 27 Décembre 1907. Mustafa fut élu chef à vie. Mais il était déjà touché par la maladie à laquelle il devait succomber le 8 Février suivant.

Sa mort fut l'occasion d'une grande explosion

de patriotisme et ses funérailles auxquelles assistèrent des centaines de milliers de personnes, ainsi que tous les élèves des écoles gouvernementales et libres, en corps, drapeau en tête, prouva aux anglais et à leurs acolytes que le mouvement national était plus développé qu'ils ne le croyaient.

Cependant, ils avaient espéré que la mort de Mustapha porterait atteinte au parti ou tout au moins ralentirait sa marche. Cet espoir fut déçu le jour de l'anniversaire de sa mort, le 8 Février 1909 quand le parti organisa un pèlerinage à sa tombe. Ce convoi commémoratif fut renouvelé en 1910.

La meilleure description de ces funérailles fut faite par M. Gervais Courtellemont dans une lettre envoyée à M. Pierre Loti, ami intime du défunt, et qui fut publiée dans le Figaro.

Depuis lors, le mouvement suit sa marche naturelle avec calme, mais avec une persévérance qui nous fait espérer le succès final. ”

. . . . .

Les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> parties de cette conférence sont le résumé de ce qui fut dit à Paris. Le lecteur n'aura qu'à se référer à la conférence du 13 Juin.



# CONFÉRENCE

FAITE LE 28 JUIN, 1910 A LONDRES,  
AU CONGRÈS DES NATIONALITÉS ET  
DES RACES ASSERVIES.

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de parler en Angleterre, et devant un auditoire composé pour la plus grande partie d'anglais. En Angleterre même, je suis plus libre que je ne le suis dans notre pauvre pays d'Egypte, gouverné, en sous main, par une poignée d'impérialistes qui font tort à la nation anglaise, en croyant la servir. Je tiens à vous dire tout d'abord que je m'adresse à la nation anglaise, non en sa qualité d'occupante mais seulement en sa qualité de nation libre, comme je me suis adressé à la nation française, dans mes conférences à Paris et à Lyon, et comme je m'adresserai à n'importe quelle autre nation civilisée ! Nous ne pourrions jamais reconnaître l'occupation anglaise ; nous la considérons comme illégitime et basée uniquement sur la force brutale, qui ne confère jamais le droit. Votre gouvernement, poussé



par les impérialistes et les financiers, peut proclamer son protectorat sur l'Égypte, ou même se l'annexer, que sa position au point de vue du droit international n'en sera point plus légitime : la force ne prime jamais le droit et notre droit à la propriété de notre terre natale, où nos ancêtres sont ensevelis est un droit imprescriptible dont la longue possession, le protectorat, ou même l'annexion ne saurait nous dépouiller. C'est donc fort de mon droit que je parle, la voix haute, la tête haute avec la conviction que le droit l'emportera un jour, et que l'intérêt de la Grande Bretagne lui recommandera de se faire des amis et non des ennemis, partout où ses intérêts se trouvent engagés.

\* \* \*

Vous savez tous, Mesdames et Messieurs, que l'Angleterre est venue en Égypte en 1882 pour aider le Khédive Tewfik à combattre l'armée rebelle et le remettre sur son trône ; elle est entrée en amie ; elle n'a pas fait la guerre à la nation égyptienne : donc elle ne peut se prévaloir d'aucun droit de conquête. —

Elle devait logiquement sortir après avoir dispersé l'armée d'Arabi, reconduit Tewfik à sa capitale.



Après la condamnation d'Arabi et de ses principaux partisans, elle s'est occupée à réorganiser une nouvelle armée dans laquelle elle s'est réservée le droit de commander la moitié des bataillons. Ensuite elle a pris comme prétexte pour prolonger son occupation la révolte du Mahdi au Soudan. Vous savez tous comment les impérialistes ont sacrifié Gordon Pacha et tous les fonctionnaires civils et militaires du Soudan, sans les secourir à temps, et ont ensuite obligé le ministère Egyptien à évacuer le Soudan et le laisser dans l'Anarchie complète. C'est à cette occasion que Lord Granville, Ministre du foreign office envoya, à Sir Evelyn Barhing, la trop fameuse dépêche par laquelle il disait que les Ministres Egyptiens doivent toujours se soumettre aux conseils de l'Angleterre, ou se démettre. Feu Chérif Pacha, 1<sup>er</sup> Ministre, donna sa démission pour ne pas signer l'ordre d'abandonner le Soudan. La frontière de l'Egypte fut reportée à Wady Halfa et les impérialistes arguèrent du voisinage du Mahdi pour rester en Egypte et la défendre contre une invasion chimérique venant du Sud.

Entre temps, ils avaient trouvé moyen de s'immiscer dans tous les Ministères en faisant



entrer M. Dunlop au Ministère de l'Instruction Publique, Settle à l'Intérieur, M. Scott à la Justice, etc... Celui-ci en présence de la résistance du Ministre Riaz Pacha fut nommé d'abord pour une année. Jusqu'à la mort de Tenfik Pacha, le 8 janvier 1892, tout alla bien pour les anglais d'Égypte. Le défunt Khédive ne résistait pas, se contentait de souffrir et de se plaindre à ses intimes, ainsi qu'il le faisait souvent à feu mon père. Il reconnaissait qu'il avait commis une faute irréparable en se jetant dans les bras de l'Angleterre et il s'en repentait amèrement ; qu'il dorme en paix et que Dieu lui pardonne !!

Le Khédive actuel, Abbas Hilmi II, fut appelé du Térésianum de Vienne, où il faisait ses études, pour succéder à son père. Il avait à peine dépassé 18 ans, l'âge de la majorité. Il était jeune, libéral et avait l'ardeur et la fougue de son âge.

L'Égypte respira et vit dans son avènement le commencement d'une ère nouvelle. Tous les patriotes y virent le chef attendu, celui qui devait rendre au pays sa liberté.

Cette entente entre le Khédive et sa nation ne plut pas à Lord Cromer, habitué à la souplesse résignée de Tewfik. Il chercha alors l'occasion de lui faire sentir la main lourde de

son autorité de tuteur despote. Coup sur coup il humilia S.A. aux yeux de l'Europe et aux yeux de ses sujets. La première fois eut lieu lorsque le Khédive, fort de son droit déposa le Ministère de Mustafa Fahmy Pacha, trop docile à Lord Cromer et à ses ordres, et nomma Hussein Fakhry Pacha à sa place. Cromer jeta feu et flammes, ne reconnut pas le nouveau ministère, ordonna à tous les fonctionnaires anglais d'en faire autant et de ne pas se rendre à leur Ministère. Ce fut la grève des fonctionnaires anglais.

S.A. céda et Cromer accepta le moyen terme de nommer Riaz Pacha comme 1<sup>er</sup> ministre à la place de Fakhry.

Cependant Mustafa Fahmy rentra quelques temps après au ministère et finit par redevenir 1<sup>er</sup> ministre comme il était auparavant.

La 2<sup>e</sup> fois, lors de l'incident dit de la frontière, S.A. en passant en revue la garnison de Wadi Halfa fit au Sirdar Kitchner Pacha quelques observations sur la tenue des soldats. Le Sirdar câbla la nouvelle à Cromer qui lui ordonna sa démission si le Khédive ne se rétractait pas. Il vit ensuite Riaz Pacha alors 1<sup>er</sup> Ministre et le menaça de faire déposer le Khédive s'il ne faisait pas des excuses aux officiers anglais à son service. Riaz pacha crut à ces

menaces et se dépêcha de rejoindre S.A. dans la Haute Egypte et lui conseilla de donner à l'Angleterre la satisfaction que Cromer exigeait. Le Khédivé finit par céder devant la force et publia, de la ville de Fayonne où il se trouvait, un ordre du jour où il faisait l'éloge des bataillons qu'il avait critiqués quelques jours auparavant.

Après ces deux incidents dans lesquels S.A. résista, mais finit par céder devant la force, la guerre continue entre lui et Lord Cromer, sourde, mais acharnée. Cromer ne laissait aucune occasion s'échapper sans faire sentir au Khédivé qu'il était sous sa tutelle et qu'il était (lui Cromer) le chef effectif de l'État.

Le mouvement national se développa sous cette politique d'oppression et la haine de l'occupant pénétra jusqu'aux couches les plus profondes de la nation. Le Khédivé sympathisait avec les nationalistes et faisait agir ses amis d'Angleterre. Quelques membres du Parlement anglais vinrent alors en Egypte, étudièrent la question sur place et appuyèrent les démarches du S.A. et du chef des Nationalistes, feu Mustafa Kamel Pacha.

Lord Cromer traitait le Khédivé de très haut, le faisait menacer et traiter d'enfant, jouant avec le feu par les journaux anglais. Il préten-



dait que le rôle de l'Angleterre était de protéger la nation contre le Khédivé et que si les troupes anglaises se retiraient, le Khédivé retournerait à l'ancien régime de ses aïeux. Donc, suivant lui, le rôle de l'Angleterre était changé; au lieu de protéger le trône contre les rebelles, elle protégeait la nation contre son Khédivé.

La nation ne croyait rien de toutes ces prétextes fallacieux que les impérialistes inventaient pour les besoins de la cause et pour prolonger indéfiniment leur occupation.

Il fut maladroit et brutal et commis gaffe sur gaffe. La dernière fut celle de Denchawaï où il souleva contre son proconsulat la conscience du monde civilisé.

Le Gouvernement anglais, pour sauver les apparences, le garda encore pendant quelques mois, et lui suggéra à la fin de présenter sa démission, sous prétexte que sa santé ne lui permettait plus de supporter le lourd fardeau de son poste !

\* \* \*

SIR ELDON GORST, EN EGYPTE

Sir Eldon Gorst fut choisi pour le remplacer, d'accord avec le Khédivé, dit-on. Le nouveau

représentant de la Grande Bretagne connaissait bien l'Égypte ; il avait passé plusieurs années à l'Agence Anglaise du Caire et aux Ministères des finances et de l'intérieur, en qualité de conseiller. Il parlait l'arabe et pouvait bien causer directement avec les égyptiens sans avoir recours aux interprètes dont un grand nombre pêche par ignorance ou par mauvaise foi. On s'attendait donc à ce qu'il comprit les aspirations légitimes des patriotes et qu'il les aidât à recouvrer leur régime constitutionnel.

Il inaugura son œuvre par une grande déférence envers S. A. le Khédivé, auquel il rendait visite tous les jours, et auquel il rendit les apparences du pouvoir. Les inspecteurs anglais qui parcouraient les provinces et qui annihilèrent les influences des Moudirs, devinrent plus discrets dans leurs agissements et moins arrogants envers les hauts fonctionnaires égyptiens.

En novembre 1908 le ministère de Mustafa Fahmy Pacha, que lord Cromer imposait au Khédivé, se retira et on laissa à son Altesse une certaine latitude dans le choix du nouveau ministère. Boutros Pacha Ghali en fut le président et trois jeunes pacha furent choisis pour l'intérieur, la Justice et les Travaux Publics. On fonda beaucoup d'espairs sur ce nouveau Ministère dont la plupart des membres affichaient des

sentiments patriotiques ardent et l'amour de la Liberté. Les journaux Egyptophobes prétendaient qu'ils étaient des nationalistes. On avait donc raison de croire que la constitution était à nos portes. Cette croyance était d'autant plus fondée que S. A. avait bien accueilli les pétitions que nous avons fait circuler dans le pays pour lui demander la constitution et qui s'étaient couvertes de 50.000 signatures. Déception complète. Sous prétexte que les journaux avaient commis quelques incartades de langage, on ressuscita en mars 1909 une vieille loi sur la presse de 1881, loi purement administrative et arbitraire et qui mettait les journaux à la merci d'un arrêté ministériel.

Naturellement on manifesta contre ce retour à l'arbitraire, on fit des discours plus ou moins violents, suivant le tempérament des orateurs poursuivis pour attaques des conseillers anglais et pour cris séditions.

Naturellement ces mesures de violence eurent l'effet opposé à celui qu'on en attendait. L'effervescence augmenta et la nation commença à voir d'un mauvais œil l'accord de Sir Eldon Gorst avec le Khédive et son gouvernement, et n'y vit autre chose que le système de Cromer appliqué en apparence par le Gouvernement égyptien, soi-disant plus indépendant, au lieu

de l'être par le représentant de l'occupation et avec cette différence que Cromer protégeait jusqu'à un certain point la nation contre le pouvoir absolu, tandis que Gorst, abandonnait la nation entre les mains de l'absolutisme en faisant passer le Khédivé pour le véritable maître du pays.

Le ministère commença à perdre sa popularité et un état de malaise régna entre le Khédivé et la nation égyptienne.

Les impérialistes jetèrent les hauts cris et prétendirent que le pays était à la veille d'une révolution comme celle d'Arabi pacha et qu'il fallait rester dans le pays et renforcer le pouvoir anglais pour protéger le Khédivé contre son peuple qui se détachait de lui.

Nouveau changement de rôle : en 1882, les anglais aidaient le Khédivé à battre l'armée rebelle, en 1894 au commencement du règne du Khédivé actuel, ils protégeaient le peuple contre son prétendu despotisme avec lequel il ne tarderait pas à le gouverner si les troupes anglaises venaient à se retirer. Maintenant ils protègent contre la nation le Khédivé et sa dynastie contre le retour de la nation à la rébellion de 1882.

Si S.A. sympathisait de nouveau avec les nationalistes qu'il accuse actuellement d' "*avan-*



*cés*” et de “*pressés*” les anglais retourneraient à l’ancienne litanie, et ainsi de suite à n’en plus finir.

\* \* \*

#### NOUVELLE POLITIQUE DE RÉPRESSION

Après le malheureux geste de Wardanni, l’acquittement de ses prétendus complices et le rejet du projet du Canal de Suez par l’Assemblée générale ce fut le régime de terreur que les impérialistes voulurent introduire en Egypte. Le Gouvernement Egyptien proposa alors, à la hâte, plusieurs projets de loi ayant pour but :

1<sup>o</sup> de rendre tous les délits de presse de la compétence de la Cour d’assise qui condamne en dernier ressort sans l’assistance d’un jury ;

2<sup>o</sup> de punir, par le renvoi de toutes les écoles du gouvernement, les élèves qui participeraient à une manifestation politique, à l’école, de même en dehors de l’école ;

3<sup>o</sup> de punir les directeurs de journaux, en même temps que les auteurs des articles incriminés ;

4<sup>o</sup> de punir toute convention ayant pour but de commettre un délit ou un crime, et avant le commencement d’exécution, en d’autres

termes, de punir *l'intention criminelle* avant qu'il y ait tentative d'exécution. Le Conseil législatif repoussa le projet, relatif au renvoi des délits de presse à la cour d'assise, et modifia les autres, de manière à éviter les interprétations arbitraires. Eh bien ! le Gouvernement passa outre à l'avis de ce conseil et promulgua ces lois le jour même où Sir Edouard Grey lançait ses menaces contre nous du haut de la tribune de la Chambre des communes.

La nation accueillit ces nouvelles lois represives avec son calme habituel, se contentant de protester par l'organe de ses journaux. Les journaux européens se joignirent à nous dans notre campagne d'indignation et de protestation contre de pareilles lois qui ne peuvent se justifier que dans les pays en pleine révolution.

La politique des impérialistes tend à nous faire passer pour des révolutionnaires, des terroristes ou des anarchistes, pour justifier l'occupation et nous priver du peu de liberté qui nous reste.

J'ai, de mon côté, protesté contre ces accusations, dans la mesure du possible, dans la presse européenne où j'ai démontré les manœuvres des impérialistes que je vous dénonce ici.

L'Angleterre est assez forte pour imposer sa volonté et sa domination ; qu'elle le fasse

ouvertement sans nous faire passer injustement aux yeux du monde civilisé pour des fanatiques et des xenophobes ! Je vous dénonce, Mesdames et Messieurs, ces manœuvres, indignes de la grande nation Britannique, et qui la font haïr partout où les impérialistes la poussent à s'implanter.

Ce n'est pas parce qu'un patriote ardent commet un acte, qu'il aura peut-être expié à ce moment, qu'une nation entière peut être accusée de terrorisme et d'anarchisme !! Des crimes politiques se commettent, presque tous les jours en Europe et en Amérique, sans que l'humanité entière s'émeuve. Le président Mac Kinley en Amérique, le président Carnot en France, le roi Humbert en Italie, l'impératrice Elisabeth d'Autriche, Don Carlos en Portugal furent assassinés par des anarchistes, sans que les autres nations eussent pensé à occuper leur pays ou à en faire la conquête. Vous êtes forts en Egypte et vous y trouvez un gouvernement docile ; usez de votre droit du plus fort, mais franchement et loyalement. Je suis sûr que la nation anglaise n'approuve pas ces agissements machiavéliques que la politique intérieure des partis politiques exige ; et c'est pourquoi je m'adresse à cette nation anglaise, noble et libérale, et qui ne demande qu'à être éclairée.

Je ne vais pas vous faire ici le procès de l'occupation ni vous démontrer tout le mal que les agents des impérialistes ont fait à l'Egypte au nom de la nation anglaise ; je l'ai développé dans mes conférences à Paris et à Lyon dont je me suis contenté de déposer un exemplaire au bureau.

Je ne vais pas non plus vous démontrer la nullité du traité du 19 Janvier 1899 par lequel l'Angleterre s'est fait reconnaître l'associée de l'Egypte au Soudan. Vous connaissez tous que ce traité est nul et n'a aucune valeur au point de vue du droit international. Il est signé par le représentant du Khédive qui, lui-même, n'a pas le pouvoir de céder aucune parcelle des territoires à lui confiés et d'une suzeraineté qui n'est pas la sienne.

Il est d'autant plus nul, qu'il est passé entre deux parties dont l'une prétend être la tutrice de l'autre. Il a juste la valeur d'un acte par lequel un tuteur se fait céder par son pupille, une partie de ses biens.

Je suis venu ici, au nom du parti national égyptien, vous rappeler les promesses faites, au nom de la nation anglaise, d'évacuer l'Egypte et de la rendre à elle-même et vous démontrer que l'honneur de la Grande Bretagne en exige l'exécution.



La nation égyptienne est calme, laborieuse et ne cherche qu'à vivre en paix avec toutes les nations entières, dont elle-même s'engage à respecter tous les droits acquis. Nous ne sommes ni fanatiques ni xénophobes ; nous sommes des patriotes et nous cherchons à libérer notre pays de toute ingérence étrangère ! Nous demandons la neutralisation de l'Égypte, sous l'égide de l'Europe, avec un contrôle financier international pour sauvegarder les intérêts de nos créanciers.

Je m'adresse à tous les libéraux de la Grande Bretagne, aux membres du parlement que l'impérialisme n'égare pas, à ceux qui ont aidé les Russes à avoir le régime constitutionnel, nos compatriotes ottomans à consolider le leur, à ceux, enfin qui viennent de protester contre l'abolition des privilèges des finlandais.

Je leur demande d'intercéder auprès de notre Khédivé pour qu'il nous rende notre constitution, et je leur demande aussi de prier leur gouvernement de ne pas empêcher le Khédivé de faire et d'exécuter les promesses faites au nom de la nation anglaise.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



DEUXIÈME PARTIE

ARTICLES



DEUXIÈME PARTIE

ARTICLES

C  
r  
d  
d  
p  
s  
n  
i  
l  
p  
t

b  
e  
l  
n  
d  
l





## ARTICLES

*Cet article parut le 27 Mai dans le Journal "les Nouvelles."*

### CHOSSES D'ÉGYPTE

MOHAMED BEY FARID, CHEF DU PARTI NATIONAL  
ÉGYPTIEN, EXPOSE AUX " NOUVELLES " LES  
ASPIRATIONS ET LE PROGRAMME  
DE CE PARTI.

L'Égypte a, depuis quelque temps, attiré à plusieurs reprises l'attention de l'Europe, à l'occasion de la demande de prolongation de la concession du canal de Suez, par exemple, ou lors de l'assassinat du premier ministre Boutros Pacha. Aussi est-il intéressant de reproduire les déclarations qu'a bien voulu nous faire Mohamed bey Farid, qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs de *Nouvelles*, et qui, depuis la mort de Mustapha Kamel Pacha, le créateur du parti national, a pris la tête du mouvement constitutionnel et libértaire en Égypte.

#### ASPIRATIONS DU PARTI

L'agitation patriotique, nous déclare Mohamed bey Farid, n'est pas l'œuvre de propagandistes isolés, elle n'est pas seulement l'élan d'une minorité d'intellectuels mais l'écho d'un puissant mouvement d'opinion *populaire* ; tous ont pris conscience que l'élite du pays a la double mission de faire pénétrer dans la masse de la nation la culture scientifique et politi-

que des peuples les plus avancés et de débarrasser l'Égypte de toute ingérence étrangère pouvant entraver son développement. Nous voulons être les maîtres chez nous et demandons la proclamation d'une Constitution élaborée par une assemblée constituante élue par le peuple, et l'évacuation des Anglais. Les Anglais n'ont aucun droit d'empêcher le khédivé d'accéder à nos justes demandes ; d'ailleurs sir Edward Grey lui-même l'a reconnu et proclamé officiellement à la Chambre des communes au mois de mai 1908. Or, le khédivé, de son côté, a déclaré, à deux reprises, aux correspondants du *Temps*, en 1907 et 1910, qu'il était constitutionnel et qu'il voudrait bien se décharger du lourd fardeau du gouvernement sur une Chambre élue. Donc, je ne vois pas ce qui empêche le khédivé de nous rendre la Constitution que son père nous avait déjà octroyée en 1881. Je peux, à juste titre et avec raison, accuser son entourage, officiel et officieux, de ce retard dans la proclamation de la Constitution qui *consoliderait à jamais le trône de la famille de Mohamed Ali*.

“ Il est bien entendu que nous n'avons aucune velléité de toucher aux institutions internationales qui existent en Égypte, ni aux privilèges accordés aux étrangers par des traités avec la Sublime Porte. Quelques journalistes européens ont cru que le projet de la prolongation de la concession du canal de Suez a été rejeté parce que la société est internationale. Ceux-ci se trompent ou trompent leurs lecteurs. En effet, le projet ne fut rejeté que parce que l'Égypte y aurait perdu 130,000,000 de livres égyptiennes soit trois milliards 300 millions de francs environ, suivant le calcul fait par un homme

des plus compétents, Sabr Sabri Pacha et présenté à l'Institut égyptien, formé en grande partie par d'éminents Européens.

#### POLITIQUE DE RÉPRESSION

— Votre gouvernement a-t-il pris des mesures de répression à la suite de l'assassinat de Boutros Pacha Ghali ?

— Le Gouvernement ou plutôt les Anglais, nous répond Farid bey, ont voulu profiter de cet attentat individuel pour incriminer le Parti national et le discréditer aux yeux de l'Europe.

“Cependant tous nos amis, et même nos ennemis savent bien que nous sommes un parti d'ordre et de calme et que nous ne voulons arriver à notre but que par les voies légales et pacifiques.

“Le gouvernement prépara plusieurs projets de lois pour restreindre encore la liberté de la presse et se donner des armes pour punir d'une manière plus rigoureuse les chefs du mouvement. Entre autres une de ces lois renvoie les délits de presse, qui relèvent jusqu'à présent des tribunaux correctionnels à la cour d'assise qui juge en dernier ressort sans l'assistance d'un jury. Le résultat serait de priver les délinquants d'un degré de juridiction sans aucune compensation.

#### SYNDICATS ET MUTUALITÉS

— Votre parti s'intéresse-t-il aux questions économiques et ne tenterez-vous pas une amélioration dans l'instruction du peuple ?

— Oui, notre parti s'occupe de répandre dans le peuple les idées de solidarité et d'épargne. Nous avons réussi à créer, au Caire, un syndicat d'ouvriers qui réunit déjà plusieurs milliers d'adhérents et où plusieurs métiers sont représentés. Ce syndicat a déjà un club où des jeunes avocats et médecins leur font des conférences sur l'hygiène, l'utilité des syndicats et la force de l'épargne. Je viens de lire dans les journaux du Caire qu'un second syndicat vient de se constituer. Avant longtemps toutes les grandes villes et les centres industriels seront couverts d'un réseau de syndicats analogues. D'un autre côté la première mutualité agricole vient de se créer dans un petit village proche de la ville de Tantah, par les efforts de M. Suleïman el Abd, un de nos membres les plus actifs. J'espère que ce patriote aura bientôt des imitateurs et que chaque district aura sa mutualité agricole et financière.

#### L'INSTRUCTION

— Nous avons aussi propagé l'idée, continue Farid bey, de créer des cours d'adultes du soir pour les ouvriers que l'incurie du gouvernement a laissés et laisse encore sans instruction. Il en existe déjà plusieurs au Caire et on espère bien en créer un dans chaque quartier de la ville. Il vient de se constituer à Alexandrie une société dans le même but.

“ On ne s'occupe pas seulement de l'instruction des adultes mais nous créons encore des écoles élémentaires pour les garçons et les filles. Nous n'oublions pas non plus l'instruction supérieure qui doit former l'élite du pays. La première idée de



créer l'Université égyptienne libre et indépendante du gouvernement est due à notre ancien chef feu Mustapha pacha Kamel. Depuis deux ans, cette université a créé des conférences scientifiques et littéraires données par de grands professeurs égyptiens et étrangers. Elle vient de créer une faculté de lettres et une faculté de sciences politiques et économiques, qui fonctionnera dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Elle a envoyé en Europe dix-neuf étudiants pour la plupart déjà diplômés des écoles supérieures du Caire, afin qu'ils se perfectionnent dans leurs études pour devenir des professeurs à l'Université. L'Université enverra encore cinq jeunes gens au mois de septembre prochain en France. Nous fondons beaucoup d'espoir sur cette Université qui, avec le temps et les dons et legs qu'on lui fait déjà, deviendra un foyer de lumière et de liberté."

C'est sur ces mots que prend fin notre entretien avec Farid bey.

A. DE ROCHEBRUNE.

\*  
\* \*

## LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN EGYPTE

*tiré de l' "Eclair" du 2 juin.*

Les lecteurs de l'*Eclair* se souviennent que le gouvernement égyptien, conseillé par les Anglais, a remis en vigueur, au mois de mars 1909, une loi sur

la presse, de 1881, promulguée lors de la révolte militaire d'Arabi.

Les Anglais commençaient à s'inquiéter de l'extension du mouvement national et de la diffusion des idées libérales dans le pays. En vertu de cette loi, ils ont fait donner un avertissement à l'organe du parti national en juillet 1909 et fait suspendre pour deux mois notre nouvel organe "Al Alam" par simple arrêté ministériel ; nous avons fait paraître sans discontinuation d'autres organes pendant cette suspension jusqu'à ce que *Al Alam* ait reparu à partir du 20 mai. D'autres journaux hebdomadaires furent supprimés d'un trait de plume.

Mais il paraît que cette loi draconienne ne leur suffit pas pour museler la presse nationaliste et, Sir Eldon Gorst, en parlant de la presse dans son dernier rapport annuel, a préconisé l'emploi des mesures répressives contre la presse. Sous son inspiration, le gouvernement égyptien prépara immédiatement plusieurs projets de lois qu'il soumit au Conseil législatif. Ce Conseil n'ayant qu'un simple avis consultatif. Une de ces lois rendra tous les délits de presse de la compétence de la Cour d'assise composée de trois conseillers, dont un est toujours Anglais, et qui condamne en dernier ressort, sans *l'assistance d'un jury*. Ces délits sont, jusqu'à ce jour, de la compétence des tribunaux correctionnels dont les jugements sont susceptibles d'appel. Cette loi fait donc perdre un degré de juridiction aux prévenus sans aucune compensation. Le ministère de la justice, dans sa note explicative prétend s'inspirer de la loi française sur la presse, mais il oublie (sciemment) que la Cour d'assise en France ne fait qu'appliquer la loi suivant

le verdict du jury. Nous accepterions volontiers cette nouvelle loi si elle était complétée par la création d'un jury élu d'une manière qui garantirait son indépendance.

Toutes ces mesures sont prises contre la presse nationale, exclusivement, dans l'espoir d'entraver la marche de la grande Idée.

Le Conseil législatif, saisi de ce projet, a nommé une commission pour l'étudier ainsi que les autres projets de lois préparés par le gouvernement contre la liberté individuelle. Cette commission a délégué quatre de ses membres auprès du gouvernement pour lui démontrer l'impopularité et l'inefficacité de ces lois et lui en demander le retrait. Le gouvernement maintint sa décision. On attend le rapport de la commission et la décision du Conseil législatif qui sera, très probablement, négative.

On ne comprendrait pas que ce Conseil approuve de nouvelles restrictions contre la presse après le vote unanime de l'Assemblée nationale demandant l'abrogation de la loi sur la presse.

Le gouvernement pourrait, à la rigueur, passer outre à l'avis de ce conseil, ce dont je doute fort. Il ne ferait que perdre le peu de popularité qui lui reste après son attitude, lors des derniers événements.

Voilà où nous en sommes après 28 ans d'occupation, et voilà comment les Anglais prétendent nous initier aux bienfaits de la civilisation occidentale et à l'art de nous gouverner.

P. S. — J'ai lu dans le numéro de ce matin une note de M. Arren dans laquelle il dit que le Grand Moufti refuse de ratifier la condamnation d'El Wardani. Il donne pour motif " *a été commis par un*

*revolver, arme inconnue du prophète, et que la victime n'était pas un Musulman.*" Il est de mon devoir de rectifier cette assertion en vous donnant la traduction littérale du fetwa :

" Au point de vue du droit musulman on considère comme assassin tout individu qui aurait occasionné la mort de son semblable en le frappant avec un instrument contondant ou tranchant. Et ce, sans motif de la part de l'assassiné.

" Pour que l'assassin soit considéré comme tel, il faut qu'il soit majeur et jouissant normalement de toutes ses facultés intellectuelles.

" Il faut aussi que la mort soit le résultat réel des coups donnés et qu'il n'y ait point d'autres considérations qui fassent naître le doute sur la cause réelle de la mort.

" Il faut que la plainte soit portée devant le juge par un des ayant droit au sang de la victime. Toutes ces conditions ne sont pas remplies et ne ressortent pas de la lecture des papiers du procès El Wardani."

Ce fetwa se passe de tout commentaire.

MOHAMED FARID,  
*Chef du Parti National.*

31 mai 1910

\* \* \*

*M<sup>r</sup> Roosevelt de retour de son voyage en Europe et de passage à Londres, prononça au Guildhall, où on le recevait pour lui remettre les parchemins lui donnant le droit de de cité, un très important discours.*

*M<sup>r</sup> Roosevelt attaqua avec une violence extrême les*



*Egyptiens et la colonisation anglaise en Egypte. C'est à ce discours dirigé contre le parti national que répond Farid bey dans le numéro de "l'Eclair" du 5 Juin.*

## M. ROOSEVELT ET L'EGYPTE

Les paroles prononcées au Guildhall par M. Roosevelt ne nous ont guère étonnés. Il avait déjà commencé sa campagne en faveur de ses cousins de la Grande-Bretagne à Khartoum, puis au Caire.

Dans la capitale du Soudan il fit la louange de l'administration anglaise et conseilla aux Soudanais de s'attacher à l'Angleterre, la seule nation juste, équitable et qui ne cherche qu'à civiliser les nations pour leur seul profit.

Au Caire, dans sa conférence à l'Université égyptienne, M. Roosevelt alla plus loin ; il chercha à nous faire désespérer de l'obtention de la constitution en nous disant, lui, notre hôte, que nous n'étions pas mûrs pour la liberté et que nous ne pouvions avoir le self-government qu'après plusieurs générations.

Ce discours, aussi déplacé que contraire à la vérité et à la justice, excita l'indignation générale. Notre comité se réunit le soir même ; lança à l'ancien président une dépêche de protestation et une autre au prince Fouad, président de l'Université, qui lui avait conféré le grade de docteur en récompense des insultes adressées à la nation.

Le lendemain, les nationalistes tinrent plusieurs meetings où furent prononcés des discours contre ce tueur de lions et lyncheur de nègres ; puis, les protestataires se rendirent en foule, bannière en tête,

devant l'hôtel Shepherd, où M. Roosevelt était descendu, et ont crié en plusieurs langues : " A bas Roosevelt ! "

A son embarquement à Alexandrie, ces manifestations furent renouvelées sur le quai.

C'est donc, le cœur plein de haine et de fiel contre les nationalistes égyptiens, que partit Roosevelt. Parce que les nationalistes n'ont pas voulu accepter ses conclusions, de se croire le peuple le plus heureux parce qu'ils se trouvent sous la domination des Anglo-Saxons, il les en punit par son gros bâton. Sa haine augmenta encore après les sifflets stridents que quelques Egyptiens ont fait entendre à la Sorbonne.

M. Roosevelt est de cette race qui divise le genre humain en peuples supérieurs et peuples inférieurs et qui voudrait asservir les seconds aux premiers. Il est de cette race qui extermina les Peaux-Rouges en Amérique et les Maori en Australie et qui voudrait traiter en esclaves celles des nations qu'elle ne peut exterminer. Il est de cette race qui pratique encore la loi de *Lynch* sur les nègres. Enfin M. Roosevelt est un adorateur de la force brutale et du dieu dollar.

Il a prétendu dans son discours que l'Angleterre occupe et gouverne l'Égypte en vertu d'un mandat de l'Europe. Eh bien ! il se trompe ! L'Angleterre est entrée en Égypte par ruse sous le prétexte de défendre le trône khédivial contre la révolte militaire d'Arabi. Ses ministres reconnaissent jusqu'à ce jour que leur occupation est provisoire ; il est vrai que ce provisoire dure depuis 28 ans et menace de durer encore ! L'Égypte n'est ni une possession ni un protectorat anglais. C'est une province ottomane ayant

sa vie propre garantie par des traités internationaux en pleine vigueur. M. Roosevelt s'est montré donc *plus anglais que les Anglais*. Son discours lui a été dicté par un sentiment de haine et de vengeance indignes de l'ancien président d'une grande nation civilisée qui n'a pas reculé devant la guerre pour conquérir sa liberté contre ces mêmes Anglais. M. Roosevelt a voulu, en même temps, rendre service à l'Angleterre pour les facilités qu'elle lui a données au Soudan. Mais il a oublié que tout cela a été payé avec l'argent de l'Égypte, qui supporte toutes les charges du Soudan.

Nous luttons pour avoir nous aussi notre place au soleil et reconquérir notre constitution, que les Anglais ont abolie en 1882, pour nous apprendre à nous gouverner nous-mêmes. Cette constitution, nous l'aurons, et les discours de Roosevelt ne nous décourageront guère dans la voie que nous nous sommes tracée. L'Europe finira par reconnaître que nos réclamations sont bien fondées et que nous sommes dignes de la liberté et de l'indépendance. Nous sommes résolus à marcher jusqu'à ce que notre but soit atteint et nous arriverons malgré tous les Roosevelt du monde.

MOHAMED FARID,  
*Chef du parti national égyptien.*

\*  
\* \* \*

## MR. ROOSEVELT AND EGYPT

*To the Editor of the Manchester Guardian — 6 June.*

Sir, — When the news reached us at Cairo that Mr. Roosevelt, ex-President of the great American

Republic, had agreed to give a lecture before the Egyptian University, our young university students were delighted at the idea. They looked forward to an opportunity of listening to the sage advice of a man who had been one of the successors of Washington, who freed the United States from the English yoke! They thought that whether or no he encouraged them to go on with their struggle for liberty, he would at least say an appreciative word of their effort towards light and their desire for education and for scientific knowledge.

His speech at Khartoum was a first disappointment, and cooled their interest in him. He exhorted the Soudanese to accept the English *régime*, which he represented to them as the most liberal and humanitarian any nation had imagined. He forgot that the Soudan was an Egyptian province and that the English had no more right there than in Egypt. Nevertheless, it was hoped that at Cairo he would mend his manners. The result was a second, still greater, disappointment for his friends. He said everything at Cairo that he ought most carefully to have left unsaid. He rushed into the question of the assassination of Boutros Pasha. His speech gave us the impression that he had been primed by the English to advise us to abandon our claims and to accept English rule resignedly, if not joyfully, all hope of a Constitution being deferred for several generations! The speech when it was published at once caused general indignation, and protests were drawn up and sent to Mr. Roosevelt the same evening by our committee of the National party, by the students of the high schools, and by all the political



associations. Next day a great indignation meeting was held under the chairmanship of our vice president, Ali Bey Kamel, at which several members of the Legislative Council were present, including our great orator Abaza Pasha ; and after it those who had taken part in it went on, with flags flying, to make a manifestation against Roosevelt under his windows at Shepheard's Hotel. He was greeted in the same way in Alexandria at the railway station and on the quays. We were not, therefore, surprised that he should have made another attack on us in London. We all expected it.

Nevertheless the ferocity of his latest attack on a whole nation has surprised us. The sin of our nation in his eyes has been that it seeks to free its territory and demands the natural right to self-government—and this from Mr. Roosevelt, who made war on Spain to oblige the Spaniards to evacuate Cuba and the Philippines ! Mr. Roosevelt seems to be one of those who divide the human race into two sections, a superior and an inferior, and would have the one be slave to the other. We do not understand by what right he counts us among those whose function it is to serve. Is it because our nation was the earliest to civilise the world ? It is because we are the most ancient race known to history ? We are quite sure that Mr. Roosevelt's opinion on this head is peculiar to himself, and that his fellow-citizens will be less than pleased at a pronouncement so unworthy of a citizen of the greatest republic of the world.

How is it possible for one brought up in the tradition of liberty and democracy to reproach Englishmen with their "weakness, timidity, and senti-

mentality, qualities which may be far more disastrous than violence and injustice," and this after Den-shawi? What means does he propose should be put in practice against us? Is it to be lynch law for us? Are we to be exterminated like the Redskins of America or the blacks of Australia? Mr. Roosevelt allows himself the airs of a man superior to us all. He would teach each nation in turn what it is to do. His lecture at the Sorbonne was a fine example. And now in order to have his revenge on us Egyptians he advises England to use violence to us, even injustice! This from a man who has spent a few hours only in Egypt and about a people differing from his own in language, manners, and religion!

However, we have one reason to thank Mr. Roosevelt, for in making the indictment against us he indicts at the same time the British Occupation. He has shown it up for the failure it has been, and Englishmen can hardly be pleased at the heavy judgment pronounced upon their work, the work they used to boast of so vaingloriously as "the great work of Cromer." That noble lord ought to be even less satisfied with Mr. Roosevelt than ourselves. What, we wonder, does he think about it?

As for ourselves, we shall continue to fight on, sure of the sympathy of the Liberals of all lands, and most of all of the Americans.—Yours, &c.,

MOHAMMED FARID, Chief of the  
Egyptian National Party.

\* \* \*

*Cet interview parut dans le " Siècle " du 7 Juin*

## L'EGYPTE CONSTITUTIONNELLE

*Le chef du parti national égyptien, Farid bey, qui se trouve en ce moment à Paris, a bien voulu nous faire les déclarations suivantes dont il a lui-même revu le texte :*

### LES NATIONALISTES ÉGYPTIENS ET LA FRANCE

Je suis particulièrement heureux de m'expliquer dans un journal français. Nous n'oublions pas, mes compatriotes et moi, tout ce que l'Égypte a dû à la France ; et en luttant comme nous le faisons pour nos libertés constitutionnelles je crois que nous nous rapprochons encore de l'idéal français. Soyez donc assuré que vous avez en face de vous un sincère ami de votre pays.

On nous a quelquefois reproché certaines critiques qui sont parties de chez nous et qui visaient l'administration algérienne ou tunisienne. J'ai moi-même parcouru les possessions françaises de l'Afrique du Nord et j'ai formulé quelques réserves sur la manière dont les musulmans y étaient traités. Mais ne voyez dans ces observations — dont la plupart, je me plais à le dire, n'auraient plus aujourd'hui de raison d'être — aucun symptôme d'hostilité envers la France. Je suis persuadé, au contraire, que les Français peuvent, mieux peut-être que beaucoup d'autres nations européennes, comprendre les peuples musulmans et collaborer avec eux. Et c'est dans cette conviction que je voudrais vous parler à cœur ouvert des affaires d'Égypte.

Nous sommes satisfaits, mes amis et moi, de l'évolution qui s'accomplit depuis des années et qui se fait de plus en plus vite depuis quelques mois. La nation égyptienne, jusque dans ses couches les plus profondes, a pris conscience d'elle-même. On répète parfois avec dédain que les Egyptiens patriotes constituent une élite infime et que la masse illettrée des paysans reste indifférente. Mais c'est là une ridicule erreur : dans chaque village, les quelques hommes qui savent lire donnent lecture aux autres des journaux patriotiques ; il se forme autour de ces gazettes vivantes des cercles comme il s'en formait naguère autour du conteur arabe que tous les voyageurs ont décrit. On commente les nouvelles, on discute, une opinion publique se crée. Chaque parole prononcée par un homme d'Etat patriote, chaque mesure prise contre l'un d'entre nous éveille un frisson prolongé dans ce peuple de douze millions d'âmes ; mais les étrangers ne saisissent pas toujours cette silencieuse émotion.

D'ailleurs, notre propagande n'a pas seulement créé ce vaste sentiment de solidarité. Elle a eu aussi pour résultat — quoique les autorités anglaises n'aient pas à l'avouer — d'obtenir certaines concessions, bien minimes il est vrai. Ainsi les séances de l'Assemblée générale et celles du Conseil législatif sont désormais publiques. Les Conseils provinciaux ont vu accroître à la fois le nombre de leurs membres et leurs attributions : il y a maintenant deux conseillers par arrondissement et chaque Conseil provincial peut prélever des centimes additionnels





jusqu'à concurrence de 5 % sur le montant de l'impôt foncier. Ces ressources peuvent être consacrées à l'instruction publique, et tous les Conseils provinciaux, sans exception, ont usé de la faculté qui leur était donnée. L'effet de cette excellente mesure se fera sentir dans peu d'années.

L'esprit de nos Assemblées s'est bien trouvé de ces réformes; il est devenu plus indépendant, plus soucieux des véritables intérêts du pays. On s'en est aperçu quand le Conseil législatif a repoussé les crédits du Soudan, quand l'Assemblée générale a rejeté la convention du Suez et, tout dernièrement encore, quand le Conseil législatif a refusé de voter une loi contre la presse.

#### L'ÉTAT D'ESPRIT DE L'ARMÉE

Des personnes qui connaissent superficiellement l'Égypte ont cru que nos efforts ne se bornaient pas à cette propagande légale dont je viens de vous dépendre les effets, et l'on nous a attribué le projet d'organiser je ne sais quel *pronunciamento* militaire. Nous ne protesterons jamais assez énergiquement contre cette absurde calomnie.

Sans doute, il règne un mécontentement très réel dans l'armée, mais c'est pour des raisons purement professionnelles. Songez que chacun de nos bataillons, qui comptent quatre à cinq cents hommes, est pourvu de trois, quatre ou cinq chefs de bataillon britanniques; songez que ces chefs de bataillon touchent environ 48 livres par mois, alors qu'un officier égyptien du même grade en touche 18; songez que ces officiers étrangers ont forcément le pas sur leurs

collègues indigènes, quoique l'on prenne toujours un jeune lieutenant anglais qui sort de l'école pour l'affubler du titre de commandant. Dans quelle armée les officiers de carrière verraient-ils d'un œil satisfait de pareils passe-droits ? Dans quel pays serait-on content de consacrer la moitié du budget de la guerre à de gros traitements dont des étrangers profitent seuls ?

Ne vous étonnez donc pas qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, tous les députés aient reçu une pétition anonyme qui émanait des milieux militaires. L'auteur de cette pétition s'est du reste fait spontanément connaître, quand il a su que l'on allait inquiéter quelques-uns de ses collègues ; et, grâce à un argument juridique que nous avons pu faire valoir, on n'a pas même essayé de le traduire devant un conseil de guerre. On l'a rayé des cadres par une mesure administrative et d'ailleurs arbitraire.

Mais il y a loin de cette manifestation inoffensive à un soulèvement militaire. D'abord, nous ne voulons à aucun prix que l'armée soit mêlée à nos luttes politiques. Ensuite, nous ne sommes pas assez fous pour supposer qu'on peut tenter quelque chose avec les trois malheureux bataillons, *dépourvus de cartouches*, qui tiennent garnison en Egypte, ou avec les douze à treize mille hommes que les Anglais ont eu l'art de disséminer par petits paquets à travers l'immensité du Soudan.

Sachez-le bien : nous ne voulons faire courir des aventures ni à notre pays, ni à notre cause, ni à nos amis. N'avons-nous pas soin de proclamer que l'Égypte constitutionnelle acceptera le contrôle financier des puissances tant qu'elle aura une Dette extérieure et tant que ses créanciers jugeront le contrôle nécessaire ? On ne saurait donc nous accuser d'être imprudents ni d'être insatiables.

Nous demandons simplement une chose qui est de droit naturel, une chose qu'on ne s'étonne de voir ni en Turquie, ni en Perse, ni même en Chine : un régime constitutionnel. Nous avons la conviction profonde que notre nation est capable de trouver chez elle des hommes de gouvernement et de nommer des mandataires qui contrôleront ce gouvernement. Nous avons la certitude qu'il n'y aura chez nous ni xénophobie — l'éducation tout européenne de beaucoup d'entre nous le prouve — ni fanatisme religieux : voyez plutôt combien nous ménageons les Coptes, qui ne forment guère plus de 6 ou 7 % de la population égyptienne. En un mot nous nous sentons mûrs pour la liberté.

Et notre premier mouvement est de demander à la France l'appui de ses sympathies. Certes, nous n'ignorons pas que la diplomatie française a pris des engagements en ce qui concerne l'Égypte, et nous ne lui demandons pas de renier ces engagements. Mais nous nous adressons au public français, à ces citoyens libres dont les pères ont affranchi l'Italie, dont les grands-parents ont affranchi l'esprit humain, et nous leur disons : " Comprenez-nous, parlez de



nous et quelquefois aussi parlez pour nous. C'est un des meilleurs services que vous puissiez rendre, non seulement à l'Égypte, mais à vous-mêmes et à ceux de vos amis d'outre-Manche qui ont des yeux pour ne point voir ”.

J. HERBETTE.

\* \* \*

*Le 17 Juin paraissait à la fois dans l'Action, les Nouvelles, l'Eclair, une protestation de Farid bey contre le discours de Sir E. Grey à la Chambre des Communes le 14 juin. Nous ne reproduisons pas les autres articles qui sont à peu près identiques.*

## L'ÉGYPTE ET LES ANGLAIS

LE CHEF DU PARTI NATIONAL ÉGYPTIEN PROTESTE  
CONTRE LES RIGUEURS DU GOUVERNEMENT

*A la suite des mesures de rigueur que le gouvernement a annoncées, et qu'il a même commencé à prendre, contre le mouvement national en Égypte, nous avons reçu de Mohamed bey Farid, chef du parti national égyptien, la protestation suivante. Nous la publions à titre de document. (L'action).*

Sir Edward Grey a étonné le monde entier par ses déclarations concernant l'Égypte. Il a avancé que le pays est en désordre et nous a menacés de charger l'armée d'occupation de juger les crimes politiques et de les punir. Le ministre anglais a bien fait de dévoiler complètement les intentions de son gouver-



nement envers l'Égypte. Il a fait sienne la thèse de Roosevelt qui préconise la violence, l'injustice. Sir Edward Grey, qui, après la néfaste affaire de Denchawaï, a déclaré à la même tribune que ce tribunal exceptionnel ne se réunirait plus, change de politique et nous menace de la Cour martiale. Pour se justifier envers le monde civilisé, il prétend que le pays est en désordre. C'est une de ces accusations que les ministres anglais ont l'habitude de lancer contre nous de temps en temps, d'abord pour justifier leur occupation, ensuite pour détourner de nous la sympathie des libéraux de tous les pays.

Mais Sir Edward Grey n'avance aucun fait à l'appui de sa thèse, par la simple raison que le pays jouit du calme le plus parfait. Tous les journaux d'Égypte (à l'exception des feuilles anglaises) sont unanimes à reconnaître que le mouvement nationaliste est un mouvement constitutionnel de progrès et de paix.

D'ailleurs, le ministre anglais se contredit dans son discours. D'un côté, il reconnaît que le crime de Wardani est un crime isolé, "que l'état de l'Égypte s'est amélioré et que les crimes ruraux diminuent"; et, d'un autre côté, il avance hardiment que le pays est dans un désordre tel qu'il faut penser à simplifier la procédure criminelle ou livrer les criminels politiques à l'armée d'occupation. Comment concilier ces deux allégations contradictoires?

Sir Edward Grey se contredit encore en disant que les agitateurs en Égypte sont très peu nombreux et en préconisant en même temps la politique de violence. Nous relevons dans sa déclaration une expression que nous trouvons pour la première fois

dans la bouche d'un ministre anglais : ce sont ces mots, " fonctionnaires anglo-égyptiens ", après avoir parlé des fonctionnaires anglais. Qu'entend-il par fonctionnaires anglo-égyptiens ? Sont-ce les ministres et les autres hauts fonctionnaires égyptiens qu'il qualifie d'anglo-égyptiens ?

Je ne sais comment nos excellents ministres vont trouver ce nouveau qualificatif et quel accueil ils feront à cette autre phrase où Sir Edward Grey dit : " Nous sommes responsables de la politique générale en Egypte. Les ministres égyptiens doivent prendre notre avis ". Vont-ils accepter d'être les instruments dociles que les Anglais emploieront pour compléter leur mainmise sur l'Egypte, bâillonner la presse et disperser les chefs du mouvement national ? Cela ne serait pas étonnant de la part de ces ministres qu'on accusait de nationalisme et qui viennent de promulguer, en passant outre aux décisions du conseil législatif, et, partant, à la volonté de la nation, les lois donnant à la cour d'assises la connaissance des crimes et délits de presse, et punissant l'intention criminelle avant toute tentative d'exécution.

Il nous est très pénible de voir qu'il se trouve en Egypte des ministres qui acceptent de contresigner de pareilles lois et auxquels l'idée de se démettre ne vient pas même à l'esprit en de pareilles circonstances. Nous préférerions de beaucoup qu'on nous nommât des ministres anglais qui feraient leur " devoir du plus fort ", plutôt que de nous voir ainsi gouvernés par nos concitoyens aux ordres des Anglais.

Les menaces n'auront d'ailleurs aucun effet sur la marche de notre mouvement ; nous continuerons à être calmes et fermes et nous ne nous laisserons pas

exaspérer, ni par ces lois, ni par ces menaces, par lesquelles on cherche à fomenter une révolution. Nous savons ce que une révolution nous coûterait et nous étonnerons le monde par notre tranquillité et notre persévérance.

MOHAMED BEY FARID,  
*Chef du parti national égyptien.*

\* \* \*

*M. de Lanessan, directeur politique du Siècle, député, ancien ministre de la marine avait publié dans le Siècle un article dans lequel il écrivait ceci :*

*“ Si les Egyptiens tiennent à obtenir cette Constitution, un seul moyen leur reste : la demander à la Grande Bretagne, qui ne pourrait pas la leur refuser ”.*

*M. Jean Herbette, avait écrit un article dans le même sens dans le n° du Siècle du 20 juin.*

*Cette lettre de Farid Bey, en réponse aux deux articles cités, parut dans le Siècle du 29 juin.*

## UNE LETTRE DE FARID BEY

*A la suite de deux articles publiés ici par notre éminent directeur politique M. de Lanessan et par nous-mêmes, le chef du parti national égyptien, Farid Bey, nous adresse l'intéressante lettre qu'on va lire. Nous laissons naturellement à notre correspondant toute la responsabilité de ses opinions, et nous persistons à penser que la solution, au moins temporaire, du problème égyptien ne peut provenir que d'une transaction entre l'Angleterre et les chefs du mouvement nationaliste. On remarquera d'ailleurs que*

*Farid Bey ne fait aucun appel à la violence. Il n'est pas douteux que si les revendications égyptiennes gardent ce caractère légal, le bon sens britannique sera tôt ou tard amené à leur donner un commencement de satisfaction. Et l'important, en pareille matière, est de commencer.*

J. H.

*Vichy, 27 juin 1910.*

J'ai lu avec un grand intérêt votre article sur l'Égypte publié dans le *Siècle* du 20 courant, ainsi que celui de M. de Lanessan paru dans le numéro du 23 du même mois. C'est le cri du cœur d'hommes aussi justes que libéraux. La lecture de ces deux articles m'a suggéré quelques réflexions auxquelles je vous serais reconnaissant de donner l'hospitalité dans vos colonnes.

Sir E. Grey soutient qu'on ne pourra développer le self-government en Égypte tant que continue l'agitation antianglaise. Nous soutenons qu'il nous est impossible de cesser ce mouvement antianglais tant que l'Angleterre reste chez nous et tant qu'elle s'oppose à ce que le Khédive nous rende notre Constitution.

Nous avons des raisons pour ne pas croire aux promesses du gouvernement anglais. Il y a 28 ans que l'Angleterre nous a promis de quitter notre pays aussitôt que l'ordre y serait rétabli et, depuis 28 ans, elle trouve toujours moyen de rester au milieu d'un peuple qu'elle exaspère et qui cependant ne demande qu'à être ami de l'Angleterre et de toutes les nations civilisées.



Comment sir E. Grey peut-il nous demander de cesser ce beau mouvement constitutionnel que nous avons mis 28 ans à créer ? Ce serait pour nous le suicide !

M. de Lanessan nous conseille de reconnaître le fait de l'occupation, de nous adresser directement à l'Angleterre et de remettre la question de l'évacuation à plus tard. En d'autres termes, il voudrait que nous fissions avec les Anglais ce que nous ne pouvons pas faire contre eux et sans eux. Je me permets de faire remarquer à M. de Lanessan que nous ne pouvons point reconnaître l'occupation et livrer ainsi notre seule arme de combat, à savoir le refus d'admettre l'illégalité de la présence des Anglais en Egypte. En leur reconnaissant un droit qu'ils n'ont pas eu le courage de s'adjuger jusqu'ici, nous consoliderions leur situation en la légalisant et nous n'aurions plus raison de leur demander de sortir. D'ailleurs, cette idée de reconnaître l'occupation, ou du moins de ne pas parler de l'évacuation a été suggérée par quelques membres du Parlement anglais à ceux parmi nous qui s'appellent les *modérés* et qui nous qualifient d'*extrémistes*. Ces députés leur ont fait croire que si les nationalistes se taisaient sur la question d'évacuation, ils les aideraient à obtenir progressivement toutes les réformes constitutionnelles que le peuple égyptien désire.

Quelques membres de nos corps élus ont cru à ces affirmations et sont allés même à Londres en 1908 pour présenter à sir E. Grey lui-même leurs réclamations et le programme des réformes qu'ils réclamaient. Mais toutes ces démarches n'ont eu aucun résultat effectif. Les délégués ne reçurent que de

vaines promesses et la situation ne fait qu'empirer.

Il est donc inutile pour nous de modifier notre ligne de conduite ; nous devons au contraire continuer notre mouvement pacifique sans donner aux Anglais l'occasion de sévir contre nous.

Et en quoi notre Constitution peut-elle nuire aux intérêts britanniques en Egypte ? Ne demandons-nous pas le rétablissement dans toutes ses prérogatives de la commission internationale de la Dette publique et le maintien des tribunaux de la réforme ? L'Europe et l'Angleterre en tête ont félicité les Ottomans d'avoir arraché leur Constitution à Abdul-Hamid, et leur facilitent un travail de réorganisation intérieure. Les missions ottomanes sont reçues partout à bras ouverts. Cela nous réjouit en tant que citoyens de la grande patrie ottomane et cela nous fait espérer des jours meilleurs pour notre patrie égyptienne. Mais nous ne pouvons pas nous expliquer pourquoi l'Angleterre voit chez nous d'un mauvais œil ce qu'elle admire en Turquie. Est-ce parce que nous ne disposons pas d'une armée aussi forte que celle de Mahmoud Chevket Pacha ?

Vous avez donné aux Anglais un véritable conseil d'amis en leur conseillant de canaliser nos forces au lieu de les endiguer. Je suis bien aise de voir la presse française appuyer amicalement nos justes demandes.

Les grands journaux français feraient un acte de vrai libéralisme s'ils prodiguaient de pareils conseils à leurs amis d'outre-Manche. Nous ne demandons qu'à vivre tranquilles chez nous, mais nous ne reculerons pas tant que nous n'aurons pas obtenu nos

garanties constitutionnelles. Et nous les obtiendrons plus tôt que nos détracteurs ne le croient.

Veillez agréer, etc.

MOHAMED FARID,

*Chef du parti national égyptien.*

\* \* \*

*Cet interview parut dans le n° du 12 Juin du journal féministe "la Française." — "Le jeune et intelligent compatriote" à qui il est fait allusion n'est autre que M<sup>r</sup> Ismaïl Bey Labib, membre du comité directeur du parti national.*

\* \* \*

## UNE INTERVIEW DE MOHAMED FARID BEY

CHEF DU PARTI NATIONAL EN EGYPTE

La Française a ouvert ses salons, cette année, à une Section orientale. Si les Musulmanes vivant toujours cachées n'ont pu l'embellir de leur présence, par contre, les étudiants Turcs et Egyptiens, résidant à Paris, y sont venus en grand nombre prendre contact avec le Cercle. L'idée est ingénieuse et d'une portée profonde. Avec beaucoup de finesse, M<sup>lle</sup> de Rochebrune, orientaliste de valeur, en organisant cette Section, espère en mêlant la jeunesse orientale à l'effort des féministes françaises, imprégner habilement et sans heurt, de nos tendances légitimes, ces

jeunes et ardents esprits. Peut-être, retournant chez eux, modifieront-ils peu à peu leurs coutumes et finiront-ils par accorder à la femme orientale l'essor et l'indépendance que nous réclamons pour toutes.

Il m'a semblé intéressant d'approfondir la question auprès de Mohamed Farid Bey, le très connu et distingué chef du parti égyptien, membre de notre Section orientale, de passage à Paris.

La personnalité de Farid Bey est éminemment sympathique. Tout en lui révèle la race fière, pure et très courtoise de l'Oriental de valeur. C'est avec la plus grande urbanité qu'il reçoit ; il parle et écrit facilement et couramment notre langue, il l'égaye même, avec beaucoup d'à-propos, de termes typiques, et sa déférence dénuée de toute pointe d'ironie à l'égard des femmes faisant œuvre de féminisme est d'un bon augure. Nous sommes donc à l'aise, et nous adressons à Farid Bey nos questions.

— D'après la mentalité que vous accordez à la femme, lui permettrez-vous l'égalité complète ? Lui donnerez-vous l'accessibilité à toutes les carrières ?

— Dans l'état actuel de l'instruction et suivant nos mœurs, les femmes, chez nous, en Égypte, n'ont pas encore aspiré à entrer dans les carrières libérales, ni à gagner leur vie. Elles s'instruisent par devoir, souvent par amour de s'instruire ; mais généralement, élèves de l'École normale, même après avoir obtenu un diplôme, elles cessent de donner des leçons en se mariant. Je ne vois donc pas l'utilité de leur ouvrir ces carrières, sauf celle de médecin et de sage-femme.

— Quel est alors le rôle que vous leur attribuez et celui que vous désirez qu'elles jouent de nos jours.

— Femmes d'intérieur assez instruites pour élever



leurs enfants et aider à leur instruction. C'est le rôle que nous leur avons attribué et leur conserveront, car nos mœurs ne changent pas : l'homme devra toujours, comme cela existe et a existé, subvenir aux besoins du ménage.

— Quelle instruction leur donnez-vous ?

— Elles apprennent l'arabe qui est la langue maternelle des professeurs égyptiens ; elles cultivent la musique, surtout le piano et quelquefois la mandoline. Nous ne voyons pas la nécessité, en général, de les pousser aux études supérieures, si ce n'est certaines femmes de la classe privilégiée qui développent leur instruction par amour de la science. Les femmes en Egypte, pour la plupart, n'ont pas besoin de travailler pour vivre, elles se marient généralement et sont dégagées par suite de tout souci. Le régime n'est pas appelé à changer malgré les idées modernes.

— Alors le prolétariat féminin n'existe pas chez vous, ainsi que la perte de la fortune chez l'élite de la société ?

— Non, nous n'avons pas de prolétariat féminin. C'est chose inconnue. Les pauvres sont recueillis dans les familles, ainsi que les orphelines que nous élevons et marions ensuite. J'en ai cinq en ce moment chez moi, filles d'anciens serviteurs qui grandissent avec mes enfants, je les aiderai à se marier, et voilà leur existence assurée. Nous n'envoyons personne à la rue. Et quant aux dames de condition ayant perdu toute fortune et tous parents, eh bien, elles aussi trouvent asile dans les familles de haute bourgeoisie, où elles vivent sans beaucoup travailler, jusqu'à leur mort. Elles se chargent du placement de parfums,

d'étoffes, sans avoir rien à déboursier pour leur nourriture et leur logement.

— Mais pouvez-vous nous dire comment est considérée chez vous la femme qui s'est émancipée, car il y en a, n'est-ce pas ?

— La femme émancipée n'existe pas encore chez nous, croyez-le, du moins dans le genre des *désenchantées* (et avec un fin sourire). Pas plus en Turquie d'ailleurs. Il y a beaucoup de jeunes femmes instruites, qui sont *enchantées* de leur situation.

— Me permettez-vous de vous demander quel est le programme du parti national en faveur de la femme, puisque c'est un parti de progrès.

— Certainement, et notre programme n'a pas manqué de mentionner une réforme féminine, touchant l'instruction, parce que nous comptons sur les mères pour élever leurs fils dans des sentiments patriotiques ; d'où notre désir de voir les mères Égyptiennes plus instruites. La nouvelle génération féminine s'occupe beaucoup de politique, elle lit les journaux, s'intéresse au mouvement national et y aide beaucoup dans le mouvement féminin. Nous n'ignorons pas l'influence de l'épouse dans les ménages, et nous nous en servons.

— Alors, au point de vue politique, vous pensez que la femme peut vous rendre de grands services ?

— C'est ce que je viens de vous exprimer. Un des principes fondamentaux de notre parti consiste à aider par tous les moyens à l'expansion de l'instruction féminine. Nous y travaillons d'autant plus que notre *religion nous l'impose et la rend obligatoire autant pour l'homme que pour la femme.*

Je vous le répète, il y a déjà des femmes qui écrivent

dans les journaux et qui manifestent leurs opinions dans les affaires publiques. Elles sont aussi poètes et composent des poésies patriotiques en toute occasion. En général toutes les filles de la haute classe et des fonctionnaires ont donc une éducation très étendue ; mais, je vous le répète, elles sont élevées chez elles, par des institutrices françaises, quelquefois des anglaises, rarement des allemandes. Seulement elles vivent cachées, car nous ne voulons pas, nous ne désirons pas que la société masculine se mêle à la société féminine : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre !”

Le sentiment qui se dégage ensuite de la conversation plus élargie que nous avons avec Farid bey et le jeune et intelligent compatriote qui l'accompagne, est que l'Égyptien est fermement persuadé que la femme musulmane de son pays est parfaitement heureuse ; il la considère très franchement comme dans une condition supérieure à celle de l'Européenne, sous le rapport des lois surtout. En effet, l'incapacité dont nous frappe le mariage n'existe pas pour elle. Elle garde son indépendance en ce qui concerne sa fortune ; elle en dispose à sa guise, ne doit pas la mettre dans le ménage ; elle choisit selon sa volonté seule, sans consulter son époux, celui qui doit s'occuper de ses capitaux.

Il faut reconnaître que ce côté chevaleresque que garde l'homme en Orient, en ce qui concerne la question argent, est digne d'éloge. La femme, par son instinct tout de délicatesse et de sentiment, en est amenée à honorer l'être qui se conduit si dignement. Si l'homme redevient despote en défendant de l'approcher d'un autre homme les femmes de sa famille,

celles-ci y voient sans doute un hommage à elles rendu, hommage qui les flatte et dont elles se contentent.

Dans l'obligation du voile, c'est encore cette pensée qui domine : "Tu ne verras pas son visage parce que toi, homme qui n'as aucun titre sur elle, tu pourrais en concevoir des pensées mauvaises. A la jeune, tu feras comprendre ton désir, à la vieille, ton dédain !" L'orgueil de celui à qui ces femmes se rattachent, ne peut souffrir l'éclosion de l'un ou l'autre sentiment.

Le voile, considéré à ce point de vue, acquiert une certaine grandeur, il marque la défiance de l'homme pour son sexe, il proclame la bestialité subsistante au fond de l'être masculin.

Il défend la femme en la tenant cachée et voilée.

Ceci s'adresse à l'élite des femmes, à celles que le sort a fait naître parmi les heureuses et favorisées de la fortune. Le Prolétariat n'existe pas, nous dit Farid Bey. La paysanne garde bien quelques vaches ou chèvres, elle vaque aux soins du ménage, mais ne se livre pas à de durs travaux.

Dans cette belle Egypte, la fellah n'existe donc pas ? Elle n'a pas le misérable sort de sa sœur d'Algérie courbée sous les lourds fardeaux et traînant la charrue côte à côte avec le bourriquet, et plutôt frappée que lui du fouet aiguillonneur !

Ceci est de la légende, nous l'admettons... Ce serait mal reconnaître la courtoisie de Farid Bey que de le contredire. Et pourtant... et pourtant... Rappelez-vous les vivants tableaux tracés ici même par M<sup>me</sup> Jehan d'Ivray ces "Filles d'Egypte" qu'elle nous montrait aux échafaudages des maisons en



construction portant le mortier et les pierres parmi les maçons. Lisez dans "La Revue" publiée actuellement les pittoresques souvenirs de ses premières années de mariage avec un Egyptien, son initiation à la vie de Harem ; et peut-être aurez-vous des musulmanes égyptiennes une autre idée que celle de Farid Bey.

N'importe ! Remercions notre interlocuteur de son aimable franchise. Et remercions ses compatriotes d'accorder au moins à leurs femmes l'instruction. Nous sommes tranquilles sur l'avenir des musulmanes égyptiennes ; là où ceci entre le reste suit.

L. W. FRAPPIER.

---

IMPRIMÉ PAR THE ST. CATHERINE PRESS. LTD. BRUGES, BELGIQUE.







